



# **CENTRE RESSOURCES**

**IME LALANDE  
IME FONGRAVE  
SESSAD AGEN**

**PROJETS D'ETABLISSEMENTS ET DE SERVICE**

**2021 / 2026**



## **INTRODUCTION**

### **CHAPITRE I : LE CENTRE RESSOURCES « IME FONGRAVE – IME LALANDE – SESSAD AGEN »**

1. PRESENTATION DU CENTRE RESSOURCES	P 5
2. L'ORGANISME GESTIONNAIRE ET LE PROJET ASSOCIATIF	P 7
3. DES PRESTATIONS DELIVREES EN LOGIQUE DE PLATEFORME DE SERVICES	P 8
3.1 Offre d'accompagnement en plateforme	P 9
3.2 Personnalisation des prestations	P 10
3.3 La place des bénéficiaires et des familles	P 11
3.4 La démarche d'amélioration de la qualité des prestations	P 15
3.5 Implantation et l'animation sur le territoire Agenais	P 18
3.6 Pilotage des activités, management et politique de formation	P 19

### **CHAPITRE II : L'IME FONGRAVE**

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	P 22
2. LE PUBLIC	P 23
3. DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE	P 25
3.1 Le projet pédagogique	P 25
3.2 La formation et l'insertion professionnelle	P 27
3.3 Le projet de soins	P 31
3.4 La Fonction éducative	P 33
3.5 les fonctions supports	P 35

### **CHAPITRE III : L'IME LALANDE**

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	P 37
2. LE PUBLIC	P 38
3. DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE	
3.1 L'organisation du travail	P 40
3.2 Le projet pédagogique	P 41
3.3 Le projet de soins	P 44
3.4 Le projet éducatif	P 45
3.5 Le préprofessionnel et l'insertion sociale	P 48
3.6 Les fonctions supports	P 48

### **CHAPITRE IV : LE SESSAD AGEN**

1. PRESENTATION DU SERVICE	P 50
2. LE PUBLIC	P 51
3. DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE	P 53
3.1 Le besoin des acteurs	P 53
3.2 Un « collectif » Jeune, parents, environnement, professionnel » au bénéfice d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement	P 56

<b>LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CENTRE RESSOURCES</b>	<b>p 59</b>
---	-------------

## INTRODUCTION

La loi de février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » a enclenché une vraie dynamique et des avancées incontestables ont été faites pour en rendre applicable les grands principes qu'elle a posés ; aussi bien dans les champs de la compensation, de l'inclusion scolaire que dans ceux de l'insertion professionnelle et de l'accessibilité. Les mentalités ont progressivement fait évoluer le regard de la société.

Ces changements ont fortement impacté notre secteur et donc les établissements qui composent le Centre Ressources. Ceux-ci ont ainsi fait évoluer leur accompagnement en prenant en considération les principes suivants :

- La prise en compte du handicap comme une notion évolutive et systémique : le handicap est le résultat d'une interaction entre une personne qui présente une incapacité et les obstacles que lui opposent une société non inclusive.
- La considération que, la personne handicapée, n'est plus une personne qui présente une incapacité demandant de l'aide, mais bien une personne porteuse de droits.

Par ailleurs, l'article 91 de la loi de modernisation de notre système de santé promeut « *le fonctionnement en dispositif renforcé* ». L'IME Fongrave, l'IME Lalande et le SESSAD D'Agen ont pris cette voie il y a déjà 5 années afin de proposer une plus large palette de prestations d'accompagnement au bénéfice des jeunes, jeunes adultes et des familles qui sera présentée dans ce document.

La finalité du CENTRE RESSOURCES vise clairement à la mutualisation des offres d'accompagnement, des moyens et des projets pour répondre aux besoins des populations accueillies. Il s'agit d'additionner les compétences, les savoir-faire, les ressources et les réseaux des trois structures au bénéfice des jeunes, des parents et des partenaires. Nous pouvons, dès lors, offrir plus de choix aux jeunes et aux familles et mettre en place des parcours personnalisés au plus près des besoins et des attentes.

Ce présent document a comme double objectif de présenter le Centre Ressources dans son ambition et son fonctionnement et de proposer une présentation détaillée des trois entités composant celui-ci.

En effet, bien que le fonctionnement en logique plateforme et dispositif soit encouragé par les autorités de contrôle et de tarification, le régime des autorisations est toujours basé sur la reconnaissance de chaque établissement et de son agrément.

Dès lors, dans cet écrit, un premier chapitre est relatif au fonctionnement en Centre Ressources et à l'approche transversale déclinée en interne puis trois autres chapitres sont dédiés aux établissements et service qui le composent et enfin une dernière partie sur les orientations stratégiques du Centre Ressources dans les 5 années à venir.

Pour rappel, le projet d'établissement est un outil qui garantit les droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisible les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure. Ce texte se situe dans la section « droits

des usagers » de la loi du 2 janvier 2002, dans laquelle figure l'ensemble des outils au service de ces droits : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour ou document individuel de prise en charge, Conseil de Vie Sociale ou autre forme de participation, charte des droits et libertés, recours à une personne qualifiée.

L'équipe de direction a travaillé selon une méthodologie participative et à partir des évaluations internes et des besoins repérés sur les différents sites du Centre de Ressources. Nous en avons extrait des thèmes de réflexion mobilisant les équipes sur 5 temps mais aussi la mobilisation des jeunes sous l'animation d'un prestataire facilitant l'expression des usagers, et un groupe de travail composé d'administrateurs et de parents. Nous avons ainsi souhaité mobiliser toutes les parties prenantes.

## CHAPITRE I : LE CENTRE RESSOURCES

### 1/ PRESENTATION DU CENTRE RESSOURCES

Le Centre Ressources est composé de deux IME et d'un SESSAD fonctionnant tous les trois en plateforme Il est composé de 82 professionnels représentant plus de 65 équivalent temps plein de professionnels qui se répartissent de la manière suivante :

CENTRE RESSOURCES		
IME LALANDE	IME FONGRAVE	SESSAD AGEN
<u>AGREMENT</u> 36 PLACES DEFICIENTS INTELLECTUELS 6 - 20 ans	<u>AGREMENT</u> 53 PLACES DEFICIENTS INTELLECTUELS 12 - 20 ans	<u>AGREMENT</u> 40 PLACES DEFICIENTS INTELLECTUELS 10 PLACES TSA 6 - 20 ans
24 SALARIES 17,53 etp	43 SALARIES 37,25 etp	15 SALARIES 10,50 etp

#### UN PEU D'HISTOIRE :

- ❖ 1968 : Création d'un centre de vacances transformé en 1970 en IME LALANDE. Structure sans hébergement fonctionnant sur le mode du semi internat.
- ❖ 1969 : Création IME FONGRAVE. La dernière grande transformation date de 2009, suite à la fusion de l'IME Fongrave et de l'IMPRO de Lamothe Poulain, établissement faisant également partie de l'ALGEEI.
- ❖ 1980 : Début de la formation professionnelle à l'IME FONGRAVE avec agrément AFPA
- ❖ 2001: Création du SESSAD, rattaché administrativement à l'IME de FONGRAVE.
- ❖ 2008 : Autorisation de la fusion de l'IME FONGRAVE et l'IMPRO de Lamothe Poulain
- ❖ 2010 : Ouverture de la 1ère classe externalisée du département à l'IME LALANDE
- ❖ 2009 : Développement d'un premier hébergement inclusif en centre-ville d'Agén
- ❖ 2014 : Direction unifiée des 3 établissements
- ❖ 2015 : Réponse à Appel à Projet de l'ARS pour la création d'un Centre Ressources
- ❖ 2018 : Transformation de 7 places IME FONGRAVE en places 14 places SESSAD
- ❖ 2019 : fermeture de l'internat sur site et ouverture d'un 3ème hébergement inclusif
- ❖ 2020 : Nouvel Agrément TSA sur le SESSAD d'AGEN

#### DES AMBITIONS

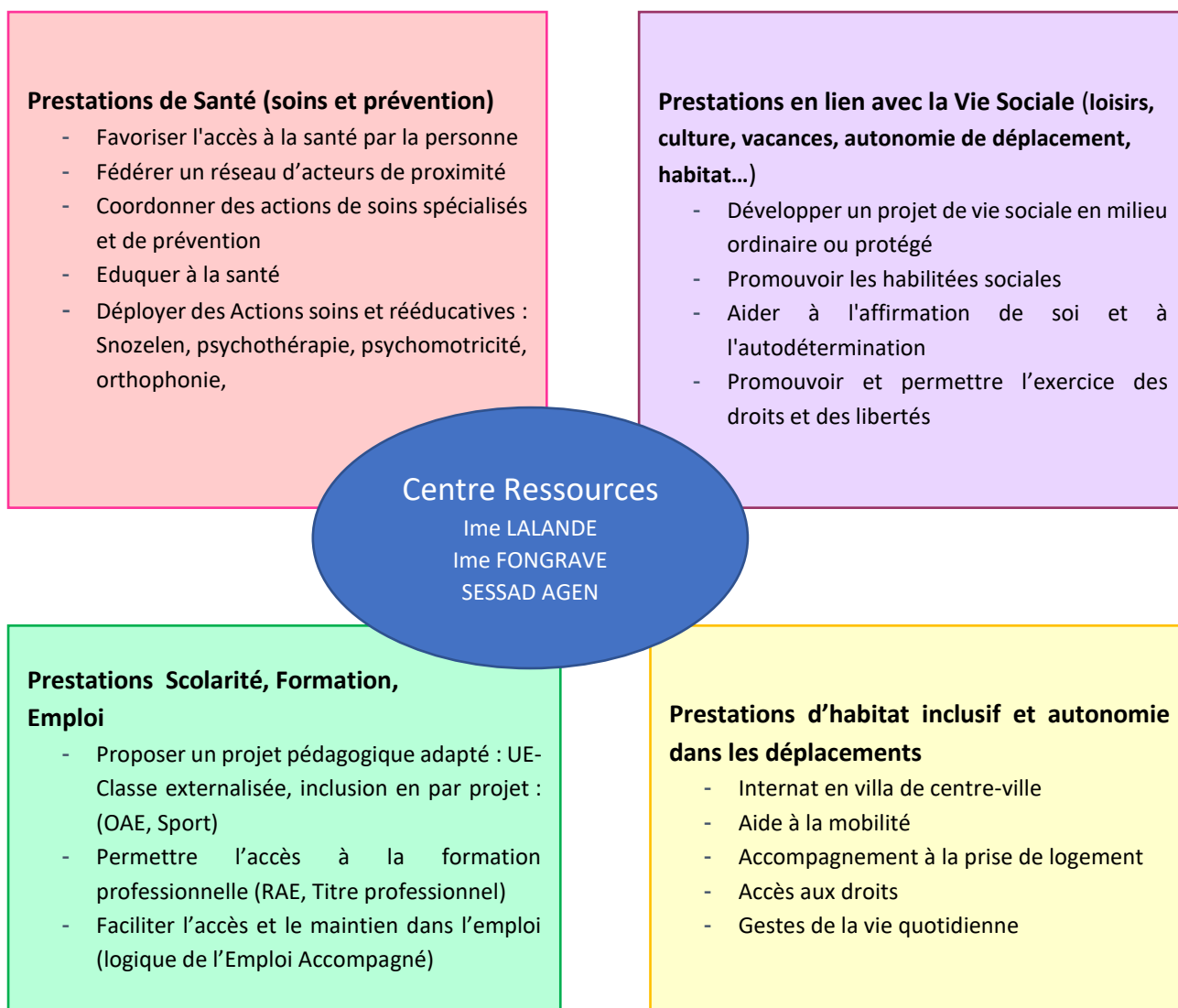
Les pratiques inclusives déployées au bénéfice des projets des jeunes accompagnés, s'articulent autour d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) qui est établi entre la famille, l'équipe et les partenaires. Les missions du Centre Ressources se déclinent donc en prestations directes auprès des jeunes mais aussi en prestations indirectes auprès de l'environnement d'accueil et auprès de la famille. Il s'agit notamment de soutenir les capacités spécifiques des usagers en proposant un accompagnement global et coordonné.

Nous souhaitons :

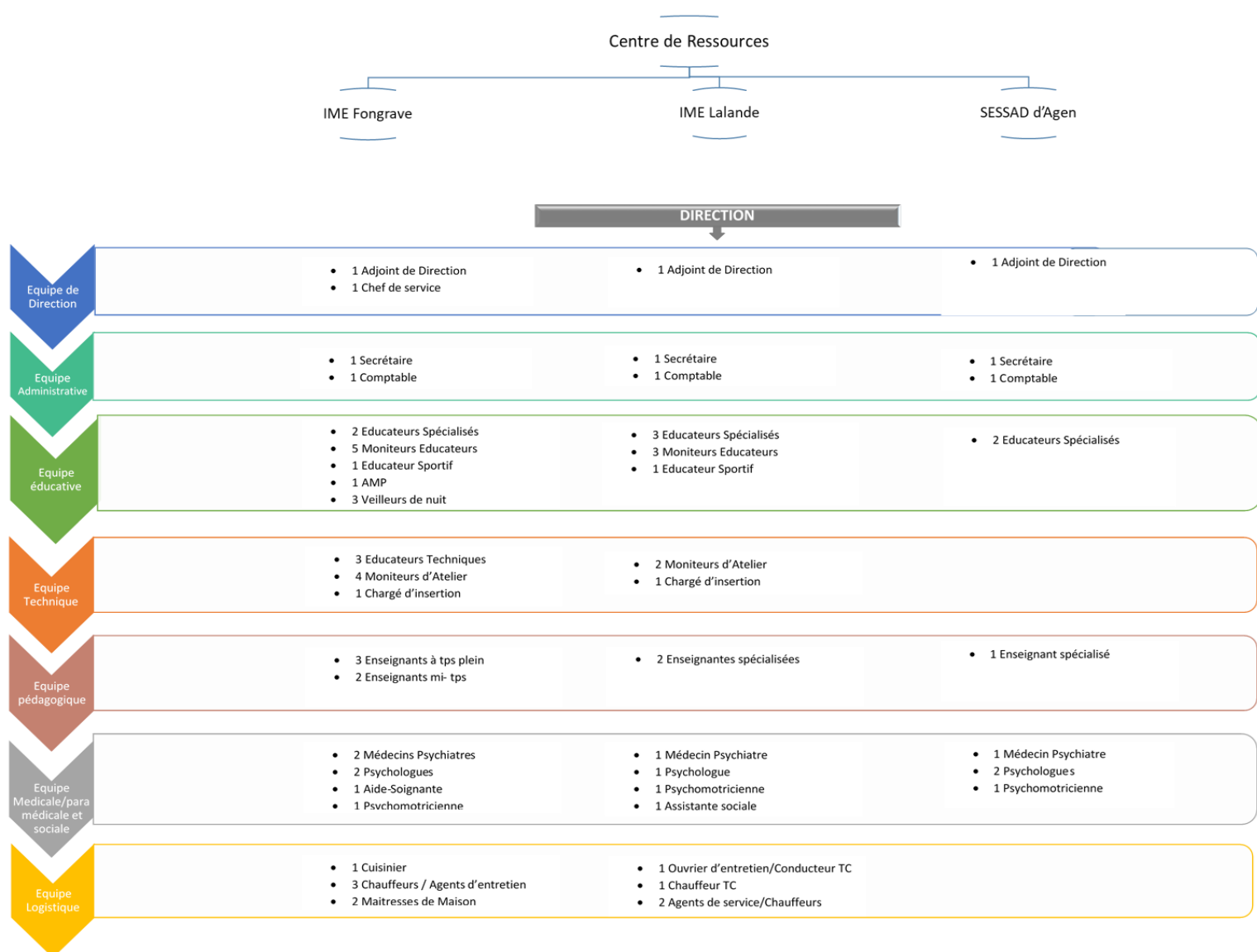
- Promouvoir l'inclusion dans le milieu ordinaire ou le milieu protégé et l'accès au droit commun, en mobilisant des ressources et des plateaux techniques pour chaque jeune.
- Améliorer l'efficacité et la continuité de l'accompagnement.
- Promouvoir la fluidité des parcours.
- S'appuyer sur un fonctionnement en plateforme (en panier de prestations).
- Partager une culture d'externalisation et du travail avec le Milieu Ordinaire.
- Mutualiser les réseaux partenaires.

## DES PRESTATIONS

Les trois entités proposent des prestations mobilisables de façon indépendantes ou coordonnées, selon le parcours de la personne accompagnée.



## L'organigramme du Centre Ressources



## 2/ L'ORGANISME GESTIONNAIRE ET LE PROJET ASSOCIATIF

Les établissements composant le CENTRE RESSOURCES sont gérés par l'Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion dont le siège est à Agen.

L'A.L.G.E.E.I a pour but (Extrait de l'article 4 de ses statuts) de :

*" Promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et d'adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico sociales. Elle assure la création, la gestion et le développement des établissements ou services sanitaires, sociaux, et médico sociaux en associant les administrations publiques, et les collectivités territoriales, ainsi que les représentants des organismes sociaux.*



*Dans cet esprit de service public, basé sur les principes de laïcité, elle aide, coordonne et contrôle la vie et le fonctionnement des établissements et des services. Elle en assure l'organisation, la direction et la gestion conformément au règlement intérieur. Elle propose des réponses à l'émergence des besoins nouveaux (sanitaires, sociaux et médico sociaux) et encourage l'adaptation et l'évolution de ses établissements et de ses services ».*

L'A.L.G.E.E.I gère ainsi des établissements et services pour enfants ou adultes dans une volonté permanente de respect de la personne accueillie et accompagnée. L'esprit de laïcité qui l'anime tient compte des options philosophiques ou religieuses des bénéficiaires lorsque celles-ci sont compatibles avec le fonctionnement d'une communauté éducative laïque. Des axiomes associatifs guident l'action des professionnels :

**La laïcité** est un principe juridico-politique au service des valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité. C'est un principe fondateur de l'ALGEEI. Le principe de laïcité est inscrit dans notre nom : Association Laïque d'Etablissements d'Education et d'Insertion. Il a vocation à inspirer nos pratiques et nos relations avec notre environnement.

**Les principes d'inclusion et de citoyenneté** sont affirmés par l'association en soutenant les dimensions personnelles et contextuelles des situations de handicap ou de vulnérabilité de la personne. Celles-ci nous convoquent sur l'action auprès de l'environnement, sur la responsabilité socio-politique d'une société inclusive et promotrice de la participation sociale de tous quelles que soient ses difficultés.

**La promotion des personnes en situation de handicap** par l'accompagnement à la prise de parole, l'autodétermination, et l'initiative afin qu'elles puissent peser sur les actions qui les concernent et réaliser le maximum de choix en fonction d'un projet de vie ou un devenir en construction.

### **3/ DES PRESTATIONS DELIVREES EN LOGIQUE DE PATEFORME DE SERVICES**

Le travail en logique plateforme sous-tend le développement de prestations mobilisables au bénéfice du projet des jeunes et adultes du CENTRE RESSOURCES. La mutualisation des actions se traduit par :

- Des **accompagnements partagés** : c'est-à-dire dans la capacité des équipes de mobiliser des ressources des autres établissements et services pour répondre aux besoins des jeunes à travers leur projet personnalisé
- Une circularité dans les **admissions** : c'est-à-dire dans le glissement administratif lorsque le projet le nécessite et en accord avec les familles.

La plateforme développe :

- ✓ Une « fonction ressources » à destination des jeunes, des familles mais aussi de l'environnement d'accueil des jeunes et des acteurs territoriaux, avec constitution de maillage local très complet et dans différentes dimensions (habitat, soin, citoyenneté...)
- ✓ Une **coopération entre les différents partenaires** (bénéficiaires, parents, professionnels des pôles et professionnels de l'environnement extérieur). En **soutien à**

**l'environnement et le développement d'une politique de réseaux**, afin de permettre une complémentarité de l'offre. Le principe est simple « Aller chercher la compétence là où elle se trouve ! »

### 3.1 Offre d'accompagnement en plateforme

Chaque personne en situation de handicap a le droit à un parcours personnalisé lui permettant d'élaborer son projet de vie. La loi du 11 février 2005 en France mais aussi la convention européenne relative aux personnes handicapées garantissent un certain nombre de droits traduisant cette ambition. Le choix d'une société inclusive sous-tend l'accompagnement de cette dite société afin qu'elle accepte la différence et que des mécanismes de compensation et d'équité puissent permettre l'accueil des personnes en situation de handicap et leur offrir une place à part entière.

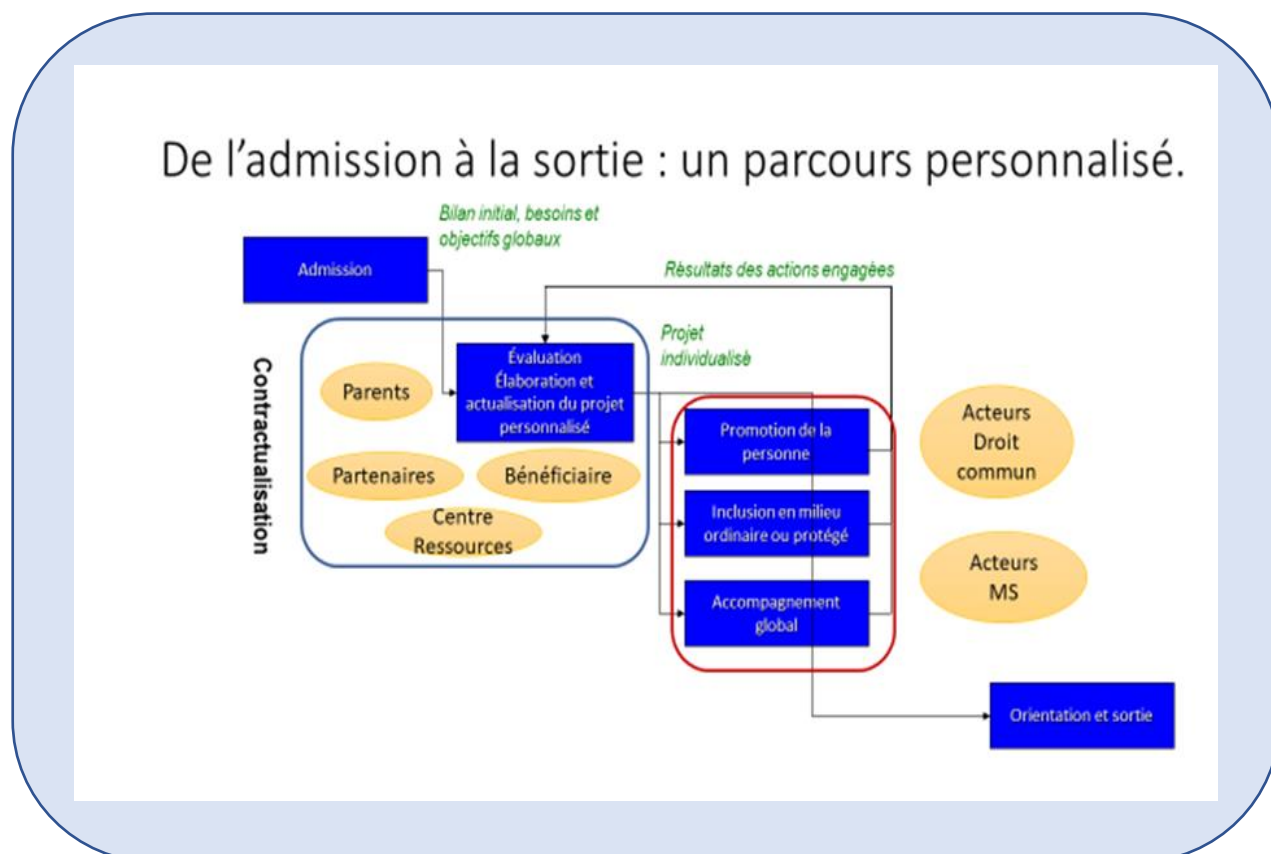
Le Centre Ressources composé des IME LALANDE, FONGRAVE et le SESSAD d'AGEN a décidé de soutenir cette évolution en externalisant autant que de possible ses prestations et en essayant de construire des solutions multiformes pour les jeunes, les parents et l'environnement d'accueil.

Il s'agit donc de soutenir les aspirations de la personne (projet de vie) et les besoins des acteurs (de la société inclusive) quels qu'ils soient, ce qui construit les éléments de parcours. Dans cette logique, les trois entités composant le Centre Ressources s'inspirent des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) notamment celle relative à la « Bienveillance et la prévention de la maltraitance » celle traitant de « l'Autisme et autres troubles envahissants du développement, interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent » mais aussi celle relative des « Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap. Pour rappel, cette recommandation vise à répondre aux besoins de la personne afin d'éviter les ruptures de parcours, en évaluant avec elle ses besoins et les propositions d'une réponse coordonnée avec l'ensemble des ressources identifiées sur le territoire.

Or, cette logique de parcours impacte les organisations dans leur fonctionnement historique et les rend caduque dans un environnement de plus en plus complexe avec des pluralités de lieux d'intervention, de partenaires et la légitime nécessité de personnaliser l'accompagnement afin de « coller aux besoins ». Fort de ce constat, la logique plateforme a émergé en 2015 afin de « raisonner en termes de dispositifs élargis et croisés, de passerelles adaptées et d'accompagnements évalués et réactualisés ». Nous articulons donc les actions dans une logique pluridisciplinaire, inter-secteur et inter établissements autour du projet du jeune, cela permet donc d'élargir notre palette d'intervention.

### 3. 2 Personnalisation des prestations

Nous nous appuyons sur une volonté forte de co-construire avec les parties prenantes tout au long du projet du bénéficiaire selon ce processus :



Le jeune et sa famille sont au cœur des décisions qui les concernent et cela se traduit à toutes les étapes du processus d'accompagnement :

- L'admission : avec la réalisation d'une visite d'établissement préalable, la réalisation d'un stage, le retour de ce stage avec la famille, le jeune et le partenaire associé. La rencontre avec le directeur du Centre Ressources. Conformément à la loi de janvier 2002-2, le directeur rappelle aux usagers et leurs familles les droits :

- ✓ Au respect de leur dignité, leur intégrité, leur santé, leur vie privée...
- ✓ À un accompagnement de qualité, favorisant le développement, l'autonomie et l'insertion, en fonction des capacités, besoin, âges de la personne accueillie, avec son consentement (ou celui de son représentant légal, à défaut).
- ✓ À la confidentialité des informations concernant la personne accueillie.
- ✓ À l'accès au dossier ou à toutes informations écrites la concernant.
- ✓ À la participation directe de la personne dans son projet.

Les outils de la loi 2002-2 sont présentés : le règlement de fonctionnement contenant les droits de la personne accueillie, mais aussi les obligations et devoirs nécessaires à la vie collective, le projet de l'établissement, le livret d'accueil ainsi que la Charte des Droits et Libertés, le Contrat de Séjour ou Document individuel de Prise en Charge qui définissent les objectifs et la nature des prestations

- La formalisation du projet personnalisé co-construit, co-évalué avec le jeune et sa famille.

Il se dégage un socle commun au niveau des professionnels de la plateforme visant à partir des besoins et attentes exprimées par le jeune, à articuler des actions mettant en œuvre les choix exprimés. Les équipes ont développé une véritable confiance dans les jeunes et en leur potentialité et une culture de l'« expérimentation encadrée » qui permet de tester les choix de la personne et évaluer les avancées qu'elle a pu faire.

La personnalisation au sein des 3 entités s'articule autour d'outils :

1. **Le projet personnalisé d'accompagnement** : suite à l'admission, après évaluation conjointe des besoins et attentes du jeune et de sa famille, un avenant est constitué, dans la continuité d'un temps de synthèse, pour poser les actions à conduire pour la réalisation de l'accompagnement. Cet avenant est actualisé annuellement suite à un temps d'échange et d'évaluation des parties prenantes. Il comprend plusieurs dimensions : éducatif, thérapeutique, rééducatif, mais aussi des éléments relatifs à la construction d'un projet d'orientation professionnelle pour ceux qui sont mobilisés sur cette projection.
2. **Le projet personnalisé de Scolarisation** : élaboré pour chaque élève, il définit les besoins particuliers des enfants au cours de toute leur scolarité, en termes de scolarité et d'adaptation éventuelle. Il est construit dans le cadre d'une Equipe de Suivi de Scolarisation qui se réunit au moins une fois par an avec l'élève, sa famille et l'équipe d'accompagnement de l'établissement.

### 3.3 La place des bénéficiaires et des familles

Le Centre Ressources FONGRAVE LALANDE SESSAD s'est donné pour mission de promouvoir l'implication des usagers concernant l'engagement citoyen dans une logique de promotion de la personne à travers des actions d'autodétermination et/ou de pair-aidance. En effet, depuis quelques années des notions sont venues mettre des mots sur des pratiques déjà existantes mais que les établissements n'avaient peut-être pas formalisées et valorisées. On peut citer ici la notion de « Pouvoir d'agir » qui accompagne le jeune dans la prise de parole afin qu'il puisse peser sur les décisions qui le concerne.

Ainsi, sur l'IME Fongrave, une instance a émergé : « **LE CLUB** ». Celle-ci permet de sensibiliser, valoriser les jeunes afin de les accompagner à devenir des citoyens autonomes et responsables à part entière. « **LE CLUB** » est composé des représentants des trois instances de l'IME : le Conseil de la Vie Sociale (CVS), la Coopérative Scolaire et les Eco-délégués. L'ensemble des jeunes de ces instances se retrouve une à deux fois par périodes scolaires pour présenter l'avancée de leurs projets, accompagner le travail des deux élus jeunes de notre établissement au Conseil Départemental des Jeunes.

Cette posture de co-construction avec les jeunes et les familles s'inscrit au sein des deux IME à travers le **Conseil de Vie Sociale** (loi n°2002-2). Le CVS est une instance élue par les usagers et les familles d'un établissement médico-social. Composé de représentants des usagers, des familles et du personnel de l'établissement, il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement : qualité des prestations, amélioration du cadre de vie.

Il est intéressant de noter que depuis des années, des actions préparatoires à la tenue de l'instance permettent aux jeunes de pouvoir jouer pleinement leur rôle. L'information est rendue accessible à travers des documents adaptés (pictogrammes, FALC ...). En 2020, les conclusions et notamment les procès-verbaux des réunions ont été réalisés en format vidéos afin de faciliter le retour et la compréhension auprès des jeunes de l'établissement.

De même, le **Coopérative Scolaire** est une association d'élèves et de professionnels au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire. Elle est gérée par les élèves avec le concours des professionnels. Elle se retrouve en « Bureau Jeunes » de manière hebdomadaire et en « Bureau Jeunes et Adultes », une fois par mois, sur des temps scolaires. Les élèves choisissent des rôles (organisateur, secrétaire, facilitateur, comptable...) et des missions. Les projets développés au sein de la coopérative scolaire visent à renforcer l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide. Ils sont un des supports pédagogiques les mieux adaptés à la poursuite des objectifs du socle commun des connaissances et compétences ainsi que dans le travail sur l'autonomie et sur l'initiative. Les projets coopératifs permettent la participation effective de tous les élèves à chaque étape de leur réalisation. La gestion financière ne représente pas le seul objectif éducatif des projets coopératifs. Mais elle constitue également un élément important de l'apprentissage de la vie associative et économique et de la formation de citoyens responsables.

**Enfin, Les éco-délégués** sont un groupe de jeunes, présents au sein des IME, qui souhaitent contribuer activement au développement de pratiques et de postures éco-citoyennes au quotidien. Ils se retrouvent hebdomadairement sur un temps scolaire. Les éco-délégués sont de véritables ambassadeurs des bonnes pratiques de développement durable auprès de leurs camarades et sont par ailleurs force de proposition pour identifier des idées d'actions au sein de l'établissement. Les éco-délégués sont coordonnateurs entre les différents publics de la communauté éducative : élèves, enseignants, professionnels, personnels techniques, de gestion et de direction, ainsi que représentants des partenaires extérieurs et des collectivités.

Le fonctionnement de ces instances a permis de créer un lieu de pair-aidance à travers l'appropriation par les jeunes de leur Devenir individuel et collectif. Plusieurs champs sont couverts par ce Club relevant du parcours citoyen de l'élève. Le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Ce parcours est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Il permet d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté :

- la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;
- la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations et en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'ouverture sur l'Europe et le monde ;
- la prévention et la lutte contre le harcèlement ;
- la lutte contre l'homophobie ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'éducation aux médias et à l'information.

La **pair-aidance** se concrétise donc par des actions de construction en collectif, des prises de positions individuelles et collectives, du partage d'expériences, des témoignages, des mises en situations réelles.

A titre d'exemples, d'actions de pair-aidance :

- Action de construction en collectif : soutenir des projets par exemple le rallye des Gazelles ou des journées découvertes des métiers avec les chambres consulaires.
- Prises de positions individuelles et collectives : tous différents, tous capables ! Soutenir l'Orchestre à l'École au sein du Centre de Ressources, le SEFONLAND Orchestra (soutien logistique et financier) pour montrer les talents de nos usagers, lutter contre les stéréotypes associés au handicap mental et proposer de nouveaux imaginaires sociaux.
- Partage d'expériences : lors des réunions CLUB, chaque instance partage ses projets avec les autres, ils sont questionnés, proposés aux critiques et améliorés.
  
- Témoignages : Le CLUB a pour mission d'accompagner les deux élus au Conseil Départemental des Jeunes, qui présentent régulièrement l'avancée des travaux de leur commission au Conseil Départemental. Les élus du CDJ 47 témoignent régulièrement de leurs relations avec les collégiens et élus locaux.
- Autre dispositif fort de pair-aidance : les hébergements externalisés et en particulier ceux qui accueillent les jeunes sur un modèle de co-location.

Les jeunes sont acteurs et sont fiers de leur rôle.

#### PAROLES DE JEUNES :

« En CVS, ils écoutent nos demandes, on va à des réunions, on améliore l'Ime »  
LISA

« L'éco-délégué, il prend soin de la terre, on apprend à trier, à recycler et on le dit aux autres » MAXIME

« Au CLUB on prend la parole, on fait des réunions, on se regroupe, on fait des projets, on aborde certains thèmes, on aide les 2 élus du Conseil Département des Jeunes » NOEMIE

De même, dans le cadre du soutien aux familles et aux aidants familiaux, le Centre Ressources développe des actions spécifiques et notamment des « soirées débats ». Conçu en lien avec les représentants de parents élus au Conseil de Vie Sociale de Lalande et de Fongrave, les Soirées débats permettent de partager les expériences, échanger autour des questionnements. Organisées à l'extérieur de l'établissement, dans des lieux publics du milieu ordinaire, elles permettent de traiter des thématiques qui concernent les familles, par exemple : l'utilisation de tous les écrans et les réseaux sociaux, ou encore les mesures de protection des jeunes majeurs. Des intervenants extérieurs sont sollicités pour animer avec les professionnels les échanges autour de ces thèmes.

Sur cet enjeu de la participation active du jeune à son projet et de l'association des familles, nous sommes ici sur une des pierres angulaires du Centre Ressources, du partage entre ses professionnels. Cette démarche est portée depuis quelques années par le Centre Ressources à travers la valorisation de la parole, à la prise de risque collective pour lui permettre d'essayer, de vivre ses expériences et lui ouvrir les champs des possibles. L'équipe du Centre Ressources a fait sienne la citation de Roland JANVIER, chercheur en sciences sociales « *Reconnaître le citoyen pour émanciper l'utilisateur* » Mai 2019.

#### [La crise sanitaire : un retour d'expérience qui sera déterminant dans l'évolution de nos pratiques.](#)

Il faut ici mentionner le travail réalisé lors de la crise sanitaire Covid. En effet, 2020 fut une année particulière pour les professionnels, les jeunes et les familles. Nous avons dû nous adapter et construire rapidement des nouvelles modalités de collaboration. Il s'agissait de préserver le lien avec les jeunes, de garantir les soins et d'apporter un soutien face à l'épreuve du confinement et à l'incertitude de la période. Ce moment a été un vrai défi pour les professionnels et ils ont été au rendez-vous en proposant : des visites à domicile, des soutiens téléphoniques, des padlets pédagogiques, des classes virtuelles ou encore des blogs. Les professionnels ont capitalisé sur ces expériences et cela s'illustre par des actions concrètes toujours en cours. On peut citer ici :

- la page Facebook de l'IME LALANDE, très appréciée par les familles et qui renforce le lien avec les familles et le PADLET toujours actif.
- l'augmentation des visites à domicile pour le SESSAD D'AGEN, qui fort d'expérience en période de crise, entraîne une évolution des pratiques. Nous constatons un renforcement du lien de confiance avec les familles et une réelle opportunité pour un recueil de l'expertise parentale au sein du domicile.
- L'IME FONGRAVE a été mobilisé, à l'instar des autres entités du Centre Ressources, en période de fermeture de l'établissement afin de mettre en place un dispositif de veille et d'astreintes pour être présent auprès de jeunes repérés comme pouvant être en difficulté.

Ainsi, durant cette période, nous avons su adapter notre accompagnement face à l'adversité et nous avons continué à être au plus près des familles et des jeunes. Des pratiques ont émergé, des outils ont été créés, il nous appartient désormais de les formaliser et les inclure comme des pratiques récurrentes faisant partie à part entière de nos actions.

### 3.4 La démarche d'amélioration de la qualité des prestations unifiée

La loi de 2002 sur la rénovation de l'action sociale prévoit que les établissements sociaux et médico sociaux entrent dans une démarche constante d'amélioration continue de leurs offres et services. L'association a impulsé dès 2003 des actions de mise en œuvre de la démarche qualité au sein de tous les établissements avec l'aide du cabinet ABAQ Conseil. L'ALGEEI dispose depuis d'un COPIL ASSOCIATIF, d'un CCQ (Comité Central Qualité) et d'un directeur qualité. Ce COPIL associatif, sous l'impulsion du CCQ, a élaboré un référentiel regroupant tous les éléments du cahier des charges du législateur en matière d'évaluations ainsi que toutes les attentes liées aux établissements dans leurs accompagnements en se référant aux exigences de la loi du 2 Janvier 2002.

Dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Qualité 2015-2020, les grands axes de travail étaient :

**Axe 1 – L'ouverture de l'établissement sur son environnement**

**Axe 2 - La garantie des droits et la participation collective des usagers**

**Axe 3 – Mise en œuvre de la plateforme de services – dispositifs et accompagnement de l'utilisateur en vue d'une insertion socio - professionnelle**

Nous avons fait le choix d'une organisation d'une structure qualité unique au niveau du Centre Ressources IME Fongrave, IME Lalande et SESSAD d'Agen. Les avantages sont nombreux :

- Formalisation des pratiques professionnelles, nouvelles, induites par la création du Centre Ressources en 2015, communes aux trois établissements,
- Création d'outils nouveaux, supports au fonctionnement en Centre Ressources, communs aux trois établissements,
- Partage et optimisation de pratiques et d'outils tout en préservant les spécificités inhérentes à chaque établissement (Exemple : Fiche fugue par rapport hébergement, Procédure stage...)
- Générer la même dynamique qualité en termes de rythme et d'engagement des équipes sur les trois sites

L'organisation s'appuie sur un référent qualité unique CR dont les missions essentielles sont l'animation d'un COPIL, la gestion documentaire et l'actualisation des MAQ, la coordonne les différents travaux qualité.

Il est le lien avec l'équipe de Direction et travaille en étroite collaboration avec le directeur du Centre Ressources. C'est une personne ressource pour les groupes de travail et il peut à ce titre être amené à se déplacer sur les trois sites pour dynamiser certains travaux.

#### **Les résultats de l'évaluation interne et le plan d'amélioration de la qualité**

L'évaluation interne, réalisée en 2020, offre une prise de recul nécessaire pour construire une politique d'amélioration continue d'actions plus adaptées aux besoins des bénéficiaires. Ainsi, le regard évaluatif sur les pratiques professionnelles de l'établissement fait évoluer le travail en équipe et la coopération avec les familles.



Ainsi, des axes d'amélioration ont été retenus :

- Formaliser par écrit les nouvelles pratiques en place (Logique parcours, mobilisations plateaux techniques croisées : impacts Organisationnels et RH )
- Veiller à avoir une approche populationnelle par rapport aux besoins Bassin Agenais ( Autisme, Handicap psychique...)
- Développer l'insertion socio professionnelle ( CFA, Organisme de Formation, Emploi Accompagné)
- Ecrire des documents ressources rendant lisible le fonctionnement interne et en logique plateforme
- Professionnaliser les protocoles : Informatisation, traçabilité des actions, sécurisation

C'est dans cette continuité d'actions que la réponse aux besoins du bénéficiaire se voit traduit à travers le plan d'action qualité. Il se déclinera sur 5 ans et reprendra la transformation des axes stratégiques CPOM, la prise en compte des valeurs associatives, l'appropriation et la déclinaison des Bonnes Pratiques Professionnelles. En ce sens, La Démarche Qualité sera le garant du suivi et d'évaluation du projet d'établissement.

### **La promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance**

Cette démarche sous-tend la volonté de répondre aux attentes, aux besoins des jeunes dans le respect de leurs droits et de leurs libertés et de prévenir les risques de maltraitance au sein des établissements et services. Plusieurs actions sont proposées : des formations, des temps institutionnels, des temps d'analyse de pratiques et d'élaboration collective en inter secteur, des temps de bilans des projets.

Ces réunions sont l'occasion de questionner les pratiques sur des situations particulières afin de prendre du recul, de donner du sens aux actions, de se positionner en qualité de professionnel. De même, la prévention de la maltraitance et l'analyse des conduites face aux faits de maltraitance sont portées à travers des outils spécifiques. On peut mentionner ici la fiche d'évènements indésirables qui permet de caractériser des faits et de suivre les actions menées suite aux signalements de ces faits.

L'encadrement et la direction prennent alors les mesures de protection adaptées. Les différentes investigations et procédures (signalements, poursuites éventuelles, accompagnement de l'utilisateur dans un dépôt de plainte.....) sont menées par la Direction, dans le respect de la réglementation concernant les droits de la personne qui serait mise en accusation.

Cela s'organise selon le schéma ci-dessous :

## CODIR

### Membres

- Directeur Centre Ressources
- Adjointe de Direction (IME Lalande, SESSAD)
- Chef de service éducatif (IME Fongrave)
- Chef de service formation professionnelle (IME Fongrave)
- Référent qualité

### Rythme de rencontre

- consacre sur thématique DEM Q 1 une fois par mois

### Missions

- Définit la politique qualité du CR
- Approuve les PAQ et promeut la mise en œuvre des outils/procédures élaborés dans les groupes de travail



## COFIL

### Composition

- doit être représentatif des trois établissements et des différents secteurs professionnels (éducatif, pédagogique, formation pro, thérapeutique, logistique/ administratif)
- 2 professionnels IME Lalande
- 2 professionnels IME Fongrave
- 1 professionnel SESSAD
- Référente qualité

### Rythme des rencontres

- se réunit 2h, en moyenne une fois par mois
- se réunit en alternance sur les trois sites

### Missions

- Elabore les PAQ et en pilote la mise en œuvre (objectifs, actions, moyens, calendrier)
- Elabore les « fiches action » à destination des groupes de travail
- Valide les documents élaborés par les groupes de travail

## GROUPE DE TRAVAIL

### Composition

- Elle est fonction des objectifs de travail du groupe. Les groupes de travail peuvent être mixtes ou non : ils peuvent réunir des professionnels des trois établissements et/ou des professionnels provenant de secteurs professionnels différents

### Animation

Un représentant du COFIL

## GROUPE DE TRAVAIL

### Rythme des rencontres

- Un groupe de travail se réunit en moyenne pour des séances de 2h. le nombre de rencontres est défini par la « fiche action » du groupe

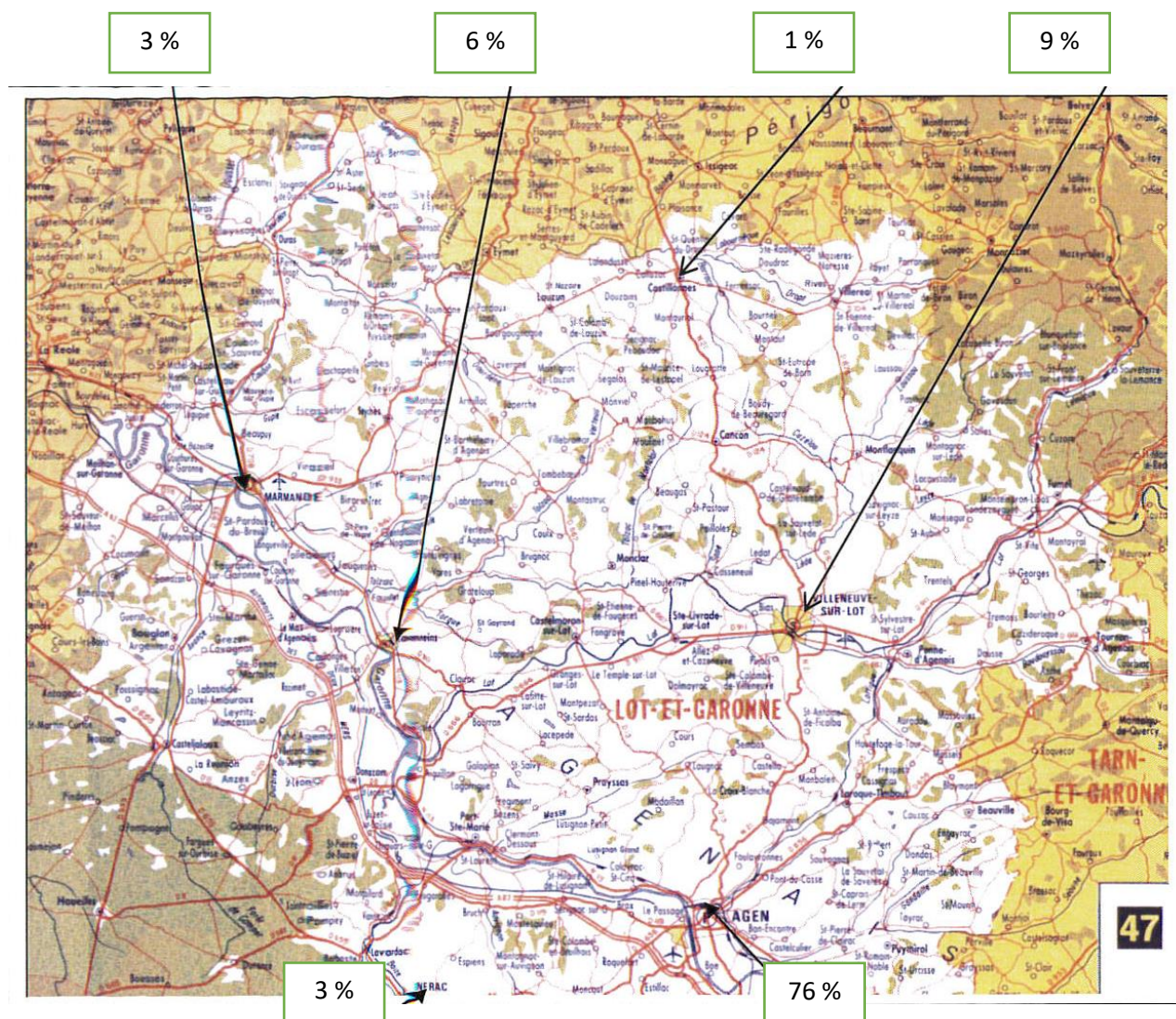
### Missions

- mène une réflexion sur un thème du PAQ
- propose de nouvelles pratiques et de nouveaux outils (procédures, formulaires) en réponse à une « fiche action »

### 3.5 Implantation et animation territoriale sur l'Agenais

UNE ZONE D'INTERVENTION LIEE AU BASSIN DE VIE DU GRAND AGENAIS

Comme le montre la carte ci-dessous, nous sommes essentiellement sur une zone d'admission Agenais avec cependant, des situations hors département (2%) ou assez éloignées justifiant un accès prioritaire sur nos hébergements.



Les partenariats s'articulent autour des prestations mobilisant les ressources internes du Centre Ressources mais aussi les ressources externes et cela, dans différents domaines et selon les besoins des jeunes. Outre les partenaires institutionnels comme la MDPH 47, l'Education Nationale, on peut citer des partenaires historiques concernant :

## LA PARTICIPATION SOCIALES ET LA PROMOTION DES BENEFICAIRES

Clowenroute, association d'insertion le Creuset, Trotte-Lapin, les clubs sportifs ou clubs de loisirs (AFDAS, Infographie, Club de billard Agen, Bibliothèque Municipale, Comité Départemental Sport Adapté...),

### L'ACCES AUX DROITS

Partenariats avec des services sociaux (CMS, assistante sociale, service de prévention spécialisé, AEMO, ASE, SIOE, les services de la justice (juge, magistrats, gendarmerie), d'autres services et établissements médico-sociaux (CMPP, CAMSP...).

### L'ACCES A LA SANTE

Des partenaires spécialisés : le planning familial, milieu sanitaire public ou privé, professionnels en libéral notamment les orthophonistes. Un travail étroit avec des services de soins (Guidance, pédopsychiatrie, hôpitaux de jour, RESEDA, etc...), le Centre Maladies Rares IRSA, le CRA, HANDI-SANTE

### LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les entreprises, Capemploi, l'ADIPH 47, le CFA La PALME, Mairies, GSMS Différents et compétents.

Ainsi, le Centre Ressources développe constamment des partenariats avec le secteur spécialisé ou le milieu ordinaire car il a la volonté constante :

- « d'aller chercher la compétence où elle se trouve et donc de développer sa connaissance du territoire et des acteurs
- de mobiliser le droit commun autant que de possible d'où un lien fort avec le secteur culturel, sportif et associatif
- d'accompagner ces acteurs dans la prise en compte de la singularité des jeunes en situation de handicap.

## **3.6 Pilotage des activités, management et politique de formation**

### ➤ **Un pilotage de la plateforme :**

Le pilotage du Centre Ressources s'appuie sur des fonctions supports organisées au siège associatif. Cette organisation nous apporte un soutien expert dans plusieurs dimensions, en matière de gestion des ressources humaines, de gestion et de finances, sur les questions d'achats, d'informatique et sur les outils de communication et enfin en termes de démarches qualité. Ce soutien est valorisé à travers une certification de type ISO 50001.

L'organisation s'articule autour d'une direction générale de l'association, d'un directeur unique des trois entités, d'un comité de direction composé des cadres hiérarchiques. Les cadres managent des équipes sur un secteur ou sur un service mais ils ont aussi des projets transversaux à conduire au niveau de la plateforme. Des astreintes sont organisées par l'équipe de Direction dans un souci de continuité de la prise en charge des jeunes accueillis du lundi au vendredi soir.

Il est à noter qu'en collaboration étroite avec l'équipe de direction, chaque cadre assure l'encadrement et la coordination d'équipe pluridisciplinaire, s'assure de l'élaboration et le suivi des projets personnalisés d'accompagnement des jeunes accueillis et pilote des projets au niveau des trois entités composant le CENTRE RESSOURCES afin de porter la dimension plateforme et porter une dynamique collective en terme de management.

Afin d'assurer la fluidité des communications interne et de garantir une efficacité d'action, **des coordinateurs** sont présentes au sein des deux IME pour traiter des questions :

- Organisation en interne :
  - proposition d'EDT personnalisé pour les situations complexes,
  - supervision des groupes de jeunes,
  - organisation logistique et temps de repas éducatif,
  - anticipation des changements pour faciliter le fonctionnement,
  - faciliter la coopération entre secteurs.
  
- Communication :
  - communication ascendante et descendante.
  - participent à l'amélioration de la fluidité et des échanges grâce à une vision globale.
  - rédigent t les comptes rendus de réunion dont la diffusion est validée et effectuée par les cadres.
  
- Organisation dans chaque secteur :
  - peut co animer des réunions (préparation des ordres du jour, suppléance du chef de service en cas d'absence, ...)
  - optimise les moyens humains disponibles.
  - facilitateur pour développer les actions

Les missions des coordonnateurs facilitent l'organisation institutionnelle. Les professionnels sont repérés et coordonnent des actions dans la transversalité. Ils ont des missions d'appui aux équipes, et de soutien dans la mise en œuvre de la politique de l'équipe de direction.

De même, nous tentons de faire émerger des fonctions transversales afin que l'expertise présente sur un établissement puisse être mise en service pour les autres. Par exemple, la fonction assistante sociale sur l'IME LALANDE ou la fonction de Chargé d'Insertion Socio-professionnelle sur l'IME FONGRAVE.

Pour un pilotage efficace, **des outils structurants** ont été déployés. On peut mentionner les indicateurs CPOM mensuels, la démarche Eco citoyenne ISO 50001, la démarche qualité. L'un des principaux outils permettant l'approche plateforme est le dossier informatisé de l'utilisateur « **IMAGO DU** ». En effet, la méthodologie commune d'élaboration de projet personnalisé au sein de chaque équipe du Centre Ressources est un vrai soutien à la transversalité de l'accompagnement. les professionnels peuvent avoir accès à l'information, partager les observations et faire collectivement l'évaluation des besoins et des actions

- **Une politique de management des Ressources Humaines** concordante sur les trois structures qui se traduit par une volonté d'associer les professionnels et de leur permettre à l'accès aux informations sectorielles. Cela se caractérise par le tenue de conférence de rentrée d'équipe, de réunion d'équipe, de réunion institutionnelle et/ou de réunion inter secteur.

Conformément à la politique associative, des instances et nominations donne la possibilité de structurer un dialogue social au niveau de la plateforme avec un CSE unique. De même, des référents sont repérés sur les thématiques du Harcèlement et prévention des comportements sexistes, ou de la conduite avec le directeur d'action QVT « Qualité de vie au Travail ». Enfin, des temps d'Analyse des Pratiques Professionnelles sont organisés chaque année soit au niveau de la plateforme (pour le secteur SOINS), soit par secteur ou par service.

- **Une politique de formation** des compétences individuelles et collectives communes au bénéfice des jeunes et des professionnels de la plateforme. Le fonctionnement en Centre Ressources suppose une montée en compétence individuelle et collective autour de savoirs faire et savoirs être mais aussi de nouvelles pratiques professionnelles. Il s'agit de soutenir la logique d'externalisation des services en accompagnant le développement de postures professionnelles centrées sur la logique de services au bénéfice du parcours de la personne accompagnée.

Travaillée dans le cadre des entretiens biannuels de GPEC, la formation soutient, depuis quelques années, le développement et l'appropriation des notions nouvelles comme la pair-aidance comme outil au bénéfice de l'autonomie ou l'autodétermination qui visent à rendre le « pouvoir d'agir » aux personnes en situation de handicap, ou encore la généralisation du Facile A Lire et à Comprendre.( FALC )

Ainsi, les orientations stratégiques en terme de formation prévoient l'adaptation des professionnels aux évolutions des métiers, à la prise en compte des Nouvelles Techniques d'Information et de Communication pour soutenir le développement du numérique au sein des établissements. Des formations spécifiques au regard de la population accueillie et notamment sur la prise en compte des traumatismes psychiques, les méthodologies d'accompagnement des publics TSA, ou sur des techniques spécifiques comme la méthode SNOZELEN. De même, la participation sera encouragée pour les actions organisées par réseau de type colloques ou conférences.

## CHAPITRE I : L'IME FONGRAVE

### 1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement accueille 53 jeunes selon l'ajustement de l'agrément initial conformément au CPOM 2018-2022. Les jeunes présentant soit :

- une déficience intellectuelle légère avec ou sans troubles associés, âgés de 12 ans et plus, 18 places en semi internat et 36 en internat,
- ou bien une déficience intellectuelle légère et moyenne, âgés de 14 ans et plus, 6 places en internat.

L'ouverture de l'établissement suit le calendrier scolaire ; cependant « un dispositif filaire » est mis en place pour garantir une continuité d'accompagnement durant les mois d'été notamment pour les jeunes qui sont en emploi, avec des professionnels et cadres mobilisables au besoin.

L'objectif global de l'accompagnement est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques, en ayant recours à des techniques de rééducation en fonction des besoins.

L'établissement se trouve au sein d'un parc arboré sur la commune de LAYRAC, à 10 km du centre-ville d'Agen, composé de 3 Bâtiments avec des fonctions spécifiques. Il a vocation à proposer un accueil de jour uniquement car l'internat est externalisé en centre-ville. L'établissement propose donc un lieu de vie différent du lieu d'apprentissage et dispose de cinq hébergements inclusifs diversifiés qui seront présentés plus en avant.

L'action des professionnels s'articule autour de 5 grands secteurs : le thérapeutique, l'éducatif, le secteur pédagogique, la formation professionnelle et les fonctions supports et logistique.

L'organisation des jeunes, quant à elle, est pensée dans une logique de groupe d'appartenance. C'est en effet à travers de petits collectifs que l'on tente de répondre à l'accompagnement des différents Projets Individuels des usagers. Nous sommes convaincus que le groupe permet au jeune d'affirmer sa personnalité propre, de prendre sa place et de se positionner au sein d'un groupe.

Ces projets s'adressent donc à plusieurs élèves en fonction de leurs besoins, de la classe d'âge, de l'avancée dans leur cursus à l'IME ou à l'extérieur. Il n'y a donc pas véritablement de groupes de niveau, ni d'âge, mais des groupes de besoin. A ce titre, il n'y a pas de parcours type mais bien des parcours individuels.

#### ➤ **les Groupes :**

- 2 Groupes **Scolarité Education Découverte (SED)** : composés de primo arrivants, les jeunes bénéficient d'un temps scolaire conséquent avec des activités d'éveil centrées sur l'ouverture au monde. Il s'agit d'être dans les apprentissages du socle commun mais aussi de se découvrir de soi et les autres.

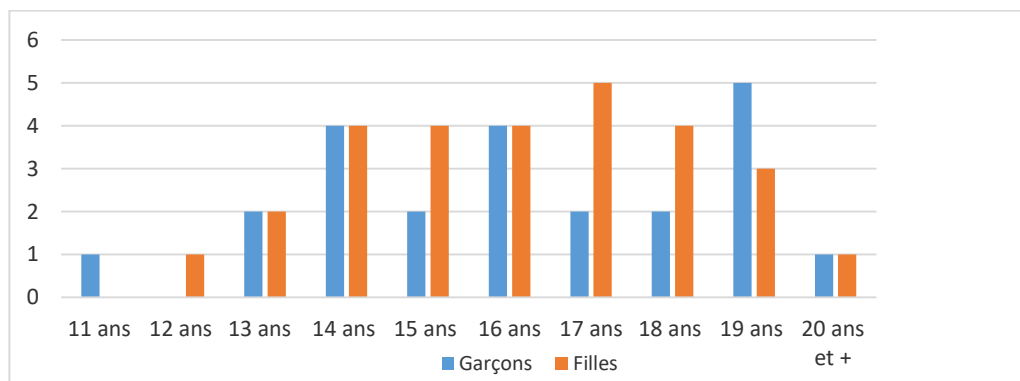
- 1 Groupe **Option Ateliers** : c'est un groupe de transition avec la proposition de mise en situation au sein des filières professionnelles, préprofessionnel. Cette phase sert d'aide à la décision afin d'envisager une orientation vers une formation interne, externe, voire de s'orienter vers d'autres solutions que l'emploi.
- 4 Groupes « **Formation Filières professionnelles** » des collectifs d'apprentissage sont constitués selon les filières des métiers de la restauration, des espaces verts, de l'horticulture ou de l'entretien des locaux. L'objectif peut être le passage d'un titre professionnel, d'une Reconnaissance des acquis de l'expérience ou l'accès direct à l'emploi.
- 1 Dispositif « **Projet d'insertion à la Vie Active** » : (PIVA) Accompagnement individualisé à partir du domicile autant que de possible afin d'inscrire le jeune majeur dans son environnement
- 1 **Service de suite** : Selon article D 312-8 du CASF, l'établissement propose un accompagnement post sortie IME d'une durée minimal de 3 ans.

## 2. LE PUBLIC

Comme tous les IME, l'établissement est confronté à une évolution de son public. En effet, les effets positifs de l'inclusion en milieu ordinaire ont impactés la fréquentation de l'établissement mais aussi la situation sociale et l'évolution de l'accompagnement de certains types de handicap ou de pathologies.

Historiquement, l'établissement accueillait que des filles mais la mixité est installée depuis 2008. A ce jour, nous sommes dans une parité notamment car les métiers proposés dans les filières mobilisent aussi des filles que des garçons.

### Proportion filles/garçons en fonction de l'âge





On constate des entrées et sorties tout au long de l'année avec des motifs d'accès à l'emploi, d'entrée au sein d'une ESMS, d'une décision de sortie par l'utilisateur adulte lui-même. D'une année sur l'autre, l'âge moyen change peu. La cohorte actuellement au sein de l'IME est majoritairement composée de mineurs.

Lors des travaux d'écriture de présent projet nous avons réalisé une photographie de l'institution qui nous a permis d'identifier plusieurs troubles associés :

1. Déficit de l'attention et hyper activité
2. Troubles des conduites et du comportement
3. Troubles du Spectre Autistiques
4. Troubles envahissants du développement (psychoses),
5. Troubles du langage
6. Troubles post-traumatiques avec syndrome dissociatif
7. Handicaps psychiques
8. Troubles de la personnalité

Ces dernières années, on observe que les jeunes accueillis présentent de plus en plus de troubles associés, qui prédominent sur la déficience intellectuelle.

De même, l'établissement a toujours accompagné des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance mais nous constatons une part de plus en plus croissante de ses jeunes qui sont passés de 27 % à 42 % en 2020. En termes de présence de profils spécifiques, nous décomptons au niveau des deux IME en 2020, 14 situations de jeunes présentant un tableau autistique alors que nous n'avons pas d'agrément en la matière ;

Cette évolution populationnelle a été anticipé afin de développer des compétences en interne mais aussi et surtout de développer des partenariats experts dans des champs de compétences : Centre Ressources Autisme, Centre MALADIES RARES, Hôpitaux de jour et autres.

Cela nous a conduits à penser notre organisation et à miser sur un accompagnement le plus personnalisé possible. En ce sens, le centre de ressources est un atout supplémentaire car il peut permettre une évaluation complémentaire, une réactivité et une adaptation au plus près des besoins des jeunes, des échanges de pratiques professionnelles et création d'outils, mais aussi une réflexion commune autour des situations. Il offre par ailleurs une pluralité et diversité de lieux d'accueil.

Les situations problématiques personnelles, les déficiences, la transformation adolescente et les tensions de la vie de groupe se conjuguent parfois et peuvent entraîner alors des comportements voire des passages à l'acte incontrôlables dans le cadre de la classe ou de l'atelier.

On peut citer à ce titre, l'organisation quotidienne d'une **cellule d'appui**. Une réflexion inter secteurs a conduit à la création d'une cellule susceptible d'être mobilisée en cas de besoin spécifique. Il s'agit de construire les emplois du temps de telle sorte que les temps de gestion soient répartis autant que faire se peut sur l'ensemble de la semaine. L'encadrement établit un planning par demi-journée où est mentionné un professionnel mobilisable en cas de crise particulière.

L'objectif est d'accompagner le jeune à l'extérieur du groupe pour éviter des interactions préjudiciables et trouver un espace apaisant. Ce temps de médiatisation individualisé doit permettre un retour sur le groupe.

### 3. DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE

#### 3.1 Le projet pédagogique

Le travail de l'Unité d'Enseignement s'inscrit dans le Projet d'Etablissement et de Service de l'IME et s'appuie sur les programmes de l'école et sur le Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture, en référence au code de l'éducation. L'objectif principal est celui de préparer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en milieu ordinaire à chaque fois que possible et en milieu protégé à chaque fois que nécessaire, dès leur arrivée au sein de l'établissement jusqu'à la sortie.

Le projet pédagogique de l'établissement et par conséquent celui de l'Unité d'Enseignement reste celui d'amener les jeunes à toujours plus d'autonomie scolaire, éducative, professionnelle afin de s'inscrire dans la société. L'autonomie s'entend ici comme la capacité pour le jeune à percevoir ses limites et compétences pour être en capacité, par sa connaissance de lui-même, d'aller chercher les ressources dans la société pour que lui soit offert des compensations à hauteur de ses besoins.

L'unité d'enseignement poursuit donc les missions de l'Ecole. Elle propose des contenus pratiques et culturels. Elle s'appuie pour cela sur les programmes de l'école primaire et sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'Inclusion Scolaire est une priorité. Quelques élèves sont en situation d'inclusion partielle ou quasi complète. Nous avons mis en place un suivi régulier par le biais de partenariats développés et étoffés mais aussi par la mission, confiée à une enseignante spécialisée de l'IME, d'effectuer la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi de ces intégrations.

L'Unité d'Enseignement de l'IME Fongrave est composée de 5 enseignants dont 2 à mi-temps (4 postes temps plein) qui travaillent avec 7 groupes de jeunes (environ 50 jeunes). Elle a pour mission d'accompagner au mieux les élèves dans leurs projets en fonction de leurs besoins spécifiques.

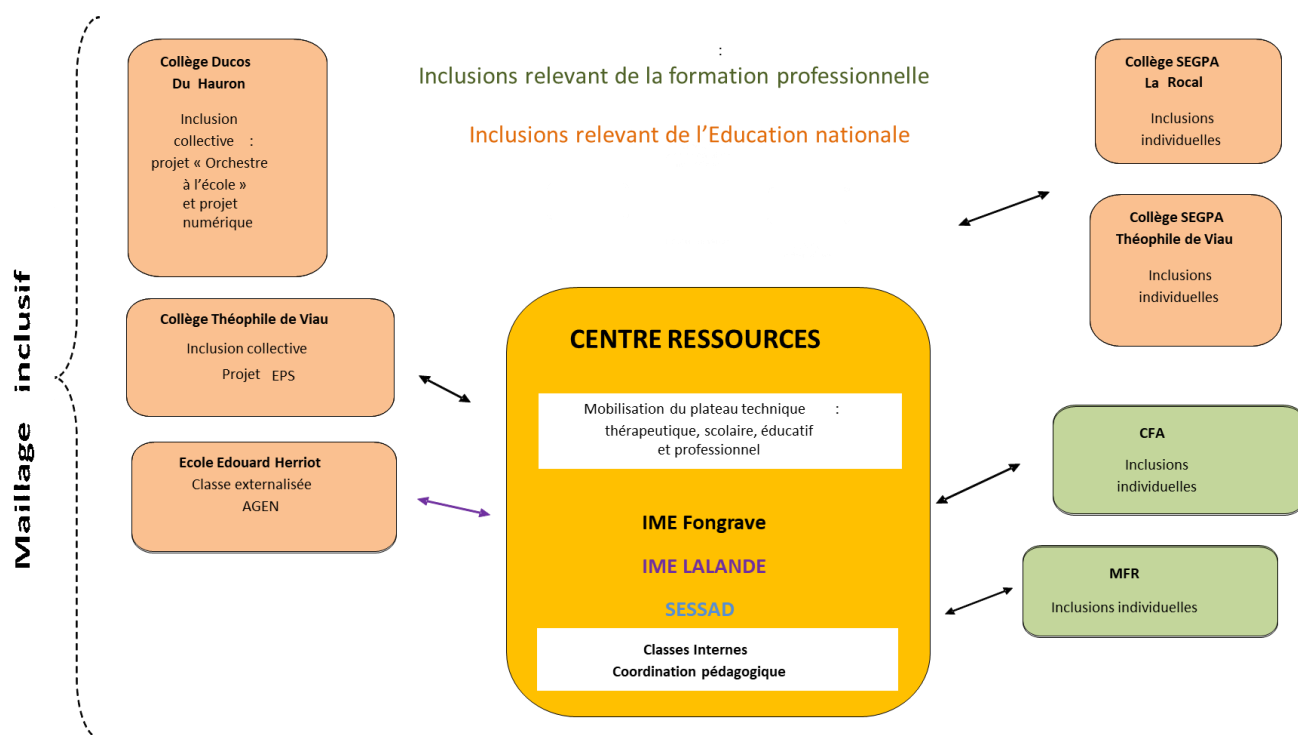
En termes d'inclusion scolaire, l'« ADN » de l'établissement de l'IME Fongrave est clairement l'inclusion par projets et dans une logique interdisciplinaire. On peut citer la construction de Projets Interdisciplinaires avec les différents secteurs de l'établissement (éducatif, professionnel...) ou du Centre de Ressources, notamment « Projet Sefonland Ducos Orchestra », « Labellisation éco-école » et « Projet Fusion Jeunesse », qui donnent la possibilité d'avoir des regards croisés sur les jeunes et des possibilités d'actions plus étendues.

Ces projets sont un moyen d'acquérir les compétences clefs du socle de connaissances. Il faut rappeler que des projets interdisciplinaires peuvent s'effectuer dans le cadre de modules, mais pas nécessairement.

Cela nous amène à penser l'inclusion scolaire et la régulation des scolarités partagées dans la logique d'un maillage territorial souple. Ci-dessous une schématisation des actions d'inclusion au niveau du Centre Ressources qui présente le différent partenariat en place. Il est à noter que nous visons la construction d'un dispositif externalisé d'inclusion avec une externalisation d'espace pédagogique

Les groupes de jeunes	
Les groupes	Temps de scolarisation
Cycle éducation (12/16ans)	
SED-A Scolarité, éducation, découverte	18 à 21h
SED-B Scolarité, éducation, découverte	15 à 18h
OPTION ATELIERS	12 à 15h
Cycle formation professionnelle (16ans et +)	
APH : agent de propreté et hygiène	9 à 12h
AR : Agent de restauration	
OP : ouvrier du paysage	
OPH : ouvrier de production horticole	

## Un dispositif au service de l'inclusion scolaire



Le rôle du **coordonnateur pédagogique** est déterminant pour l'organisation et l'animation de l'unité d'enseignement. Il est sous l'autorité fonctionnelle du directeur du Centre Ressources et travaille en collaboration étroite avec les autres coordonnateurs et les cadres de l'établissement A ce titre :

- il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;
- il supervise, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves ;
- il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves

Le coordonnateur pédagogique veille à la bonne organisation de l'unité d'enseignement pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves, lui-même enchâssé dans le projet personnalisé d'accompagnement. Pour cela, il dispose d'un mi-temps dédié à cette mission.

### 3.2 La formation et insertion professionnelle

La formation professionnelle s'articule autour de 5 axes à savoir :

- la construction d'un projet d'orientation professionnelle centrée sur des ateliers internes ou externes et la découverte des métiers (Stage, immersion...)
- la valorisation des apprentissages à travers le passage de titre (niveau V) ou le passage de la Reconnaissance des Acquis d'Expérience via le dispositif Différent et compétent.

- La médiation progressive vers l'emploi à travers des stages, des mises en situation, l'opération DUODAY, la médiation à l'emploi
- L'approche interdisciplinaire avec une connexion forte avec secteur pédagogique

L'Institut Médico Educatif Fongrave a ainsi depuis longtemps fait le choix de la formation professionnelle comme levier d'inclusion sociale. L'IME de FONGRAVE dispose depuis des années d'un agrément ministère du travail pour délivrer plusieurs titres professionnels de niveau V :

- Ouvrier du paysage
- Agent de restauration
- Agent Propreté et Hygiène
- Ouvrier de production horticole

Rappelons qu'un titre professionnel est un examen proposé par le Ministère du Travail. Il valide une qualification de niveau 5 (de niveau équivalent au CAP du Ministère de l'Education Nationale) dans un métier donné. Le Ministère du Travail via la DIRECCTE (DIrection REgionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) s'assure de la conformité des conditions de formation et d'examen. Le titre est délivré après le passage d'une épreuve pratique encadrée par des jurys de professionnels agréés par la Direccte

Il dispose à ce titre de plateaux techniques notamment un restaurant d'application, des serres d'horticulture, des espaces verts et des salles dédiées à l'entretien des locaux (lingerie, entretien des sols)

C'est donc dans un contexte de liens établis avec l'environnement socio-professionnel que l'Ime de Fongrave s'est engagé dans la voie de l'apprentissage. Il n'y a pas de parcours type et l'inscription aux titres professionnels n'est pas systématique et relève de l'engagement personnel du jeune et de sa famille. Des jeunes optent pour d'autres solutions : le passage d'un seul CCP, la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience, l'accès direct à l'emploi ou la sortie vers le dispositif de droit commun.

Pour les jeunes, la rencontre avec le milieu professionnel est un moment déterminant dans le projet du jeune accompagné. Le stage au sein d'entreprises est le complément essentiel de la formation sur site. La mise en situation est très personnalisée selon les besoins du jeune et mobilise l'ensemble des secteurs de l'IME : l'enseignement (lien entre pratique et théorique), le secteur éducatif (des habilités sociales et mobilités), le secteur thérapeutique (projet de soin). Le stage permet la progression adaptée au rythme de chacun et l'équipe technique module la durée d'immersion professionnelle selon les capacités des jeunes et en prenant en considération les objectifs d'accompagnement. Il peut s'agir d'un :

- Encadrement par un éducateur technique de plusieurs jeunes dans une entreprise (immersion collective encadrée)
- Stage découverte d'une après-midi par semaine (stage filé)
- Stage avec rythme adapté (3 jours à l'Ime, 2 jours en entreprise par ex) (stage alterné)

Pour tous les jeunes, le départ en entreprise se pense dans un premier temps de façon collective. En effet des chantiers à l'extérieur de l'IME permettent à chacun de mesurer ses aptitudes ou ses freins dans le travail. C'est donc dans un contexte de liens établis depuis longtemps avec l'environnement socio-professionnel que l'Ime de Fongrave s'est engagé dans la voie de l'apprentissage dans le cadre de la récente réforme de l'apprentissage.

On peut ici, noter la complémentarité des outils de valorisation du parcours entre la **Reconnaissance des acquis de l'expérience** et la préparation de titres professionnels. En effet, la RAE est inscrit dans le panel des outils disponibles pour valoriser ou baliser un parcours. Cette action est une action qui peut s'intégrer dans des projets personnalisés. Des professionnels de l'établissement ont été formés par le GSMS « Différents et compétent » afin d'appuyer la démarche en interne.

L'établissement investi dans **des plateaux techniques** de qualité à travers le budget établissement mais aussi la collecte de la taxe d'apprentissage. Il faut noter que ces plateaux techniques sont des outils de formation mais aussi comme outil de médiatisation.

Enfin, nous constatons que ces lieux sont identifiés par les partenaires du territoire (école, entreprise, ESAT, Organisme de formation .... ) car ils constituent un atout pour la mise en situation et la formation des personnes en situation de handicap. La réponse à apporter à ces sollicitations extérieures sera un axe stratégique pour les cinq années à venir.



Un restaurant d'application



Des espaces techniques extérieurs



Une serre d'horticulture



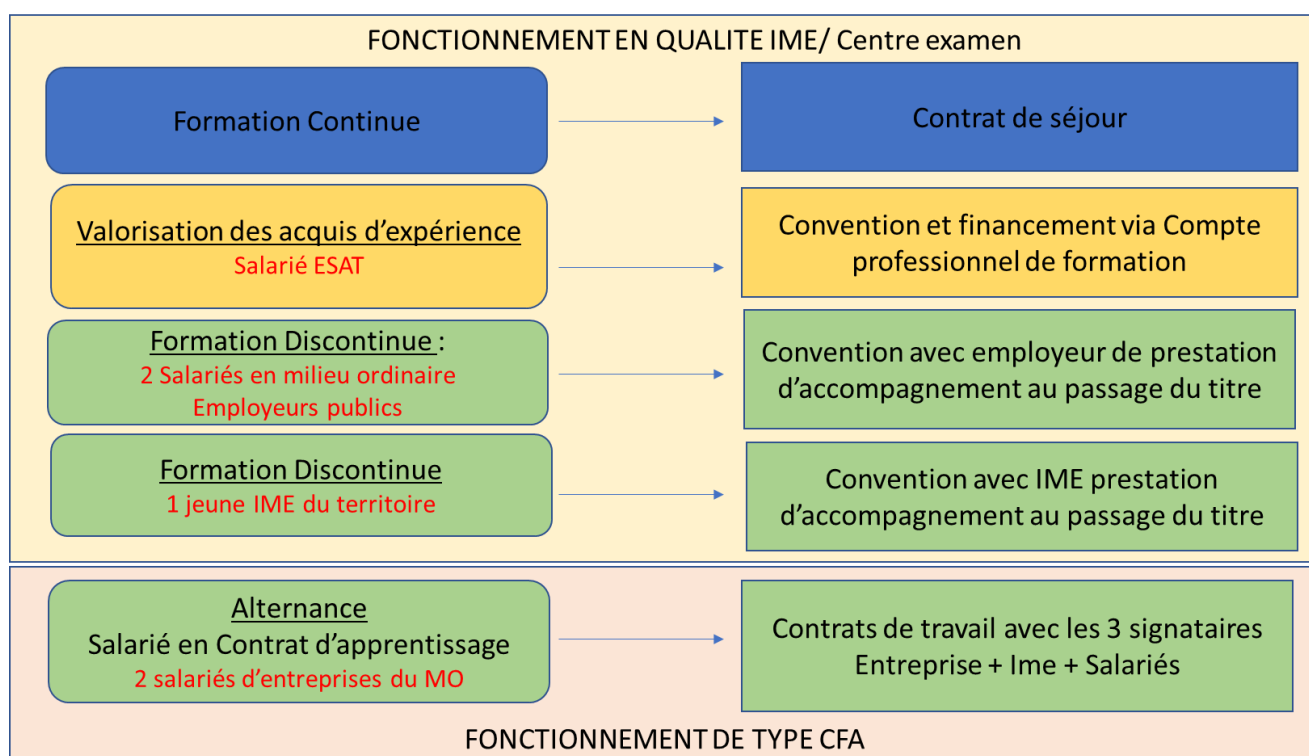
Du matériel et des espaces adaptés

Notre fonctionnement en plateforme permet ainsi de proposer différentes solutions adaptées au parcours de chaque personne :

- Formation scolaire à travers l'unité d'enseignement,
- Mise en situation professionnelle individualisée
- Reconnaissance des Acquis l'Expérience
- Accès à un Titre Professionnel reconnu par le ministère du travail
- Accompagnement vers le milieu protégé selon le projet de jeune
- Médiation directe à l'emploi en milieu ordinaire dans une logique de « Job Coaching».

L'IME est repéré comme ressources par son environnement et est sollicité à ce titre. Sur les deux dernières années, des expérimentations ont pu être menées pour proposer des solutions multiformes inexistantes ou insuffisantes sur le territoire. Nous avons à ce titre eu plusieurs opportunités visant à favoriser l'accès aux titres professionnels, que nous avons explorées dans le cadre d'expérimentations et partenariats.

Nous avons déterminé 4 champs d'expérimentation, en dehors de la formation continue classique, autour de 7 personnes en situations de handicap. Ces expérimentations visaient à modéliser la fonction ressources de l'IME FONGRAVE en termes de formation.



Ces expérimentations ont pu être menées malgré la crise Covid et elles ont vocation désormais à être transformées en prestations déployées et valorisées économiquement.

L'Ime a des objectifs forts en termes **d'insertion professionnelle** tant dans le milieu protégé (ESAT) que dans le milieu ordinaire. Nous avons à ce titre développé une fonction experte à travers un poste de chargée d'insertion socio-professionnelle. Cette professionnelle est une des

ressources pour les entreprises, les organismes de formation ou d'insertion mais aussi en interne dans le sens où elle conseille et accompagne ses collègues dans les actions visant à l'insertion professionnelle. Il est à noter qu'une professionnelle s'est formée à la méthode « Individuel Placement and Support » pour étoffer sa pratique dans une logique d'Emploi Accompagné.

Nous attachons en effet beaucoup d'intérêt aux éléments connexes liés à l'accès à un emploi comme les questions de mobilité, d'accès aux droits, de gestion des ressources, de prise d'un hébergement, ou encore de mesures de protections de jeunes majeurs. A ce titre, une action particulière a été menée depuis deux ans à travers un groupe d'accompagnement le Dispositif de Participation à la Vie Active (PIVA)

Ainsi, les professionnels en charge de l'accompagnement des jeunes majeurs sont amenés à proposer des actions individuelles de préparation à la vie active comme :

- Ateliers techniques de recherche d'emploi : cv, préparation d'entretien d'embauche,
- Accompagnement vers les dispositifs de droit commun : mission locale, pôle emploi, Cap Emploi ou lien avec les partenaires spécialisés : l'ADIPH47, ADAPEI
- Recherche d'hébergement, Mobilisation dispositif VISALE
- mobilisation des aides : Mobili-jeune, prestations CAF (AAH, Aide au logement)
- Accompagnement au permis de conduire
- Dossier de mesure de protection,
- Lien avec les établissements et services pour adultes
- Recherche d'emploi en milieu ordinaire et spécialisé
- Dossier aides AGEFIPH – FIPHP pour un contrat d'apprentissage avec Cap Emploi
- Dossiers MDPH pour demande RQTH, orientation ESAT et FH, APPART, SAVS
- Recherche de formations, d'organismes de formations
- CERFA contrat d'apprentissage pour les jeunes en apprentissage sur l'IME Fongrave

Les actions auprès de ce public cible fera l'objet d'une attention particulière dans les années à venir et sera un des axes stratégiques majeurs à développer pour le Centre Ressources.

### 3.3 Le projet de soins

Il est essentiel de rappeler l'importance de la dimension soignante de l'institution. Ce n'est pas uniquement les thérapeutes ou l'hôpital qui soignent mais tout un dispositif autour du jeune accueilli.

Nous veillons à trouver au quotidien le juste équilibre entre accompagner, associer les jeunes et leurs familles dans l'accès aux soins.

L'équipe de soins est composé comme suit :

- ✓ Un médecin psychiatre qui articule son activité autour de rencontre des jeunes, de rencontres avec des familles selon les besoins, de suivis réguliers et de prescriptions médicales lorsque les troubles le nécessitent et de lien avec les autres acteurs de santé.



- ✓ Deux psychologues proposent un accompagnement thérapeutique auprès des jeunes, accompagnent les familles, les professionnels et les partenaires. Elles rencontrent systématiquement tous les jeunes dans le cadre de la préparation des synthèses et de l'élaboration des projets personnalisés. Elles sont amenées à réaliser des bilans psychologiques (tests psychométriques et/ou projectifs) selon les besoins ou dans le cadre des dossiers pour la MDPH. Elles participent aux rencontres avec les divers partenaires intervenant auprès des jeunes suivis (services de placement, les centres médico-sociaux, les AEMOS, la pédopsychiatrie, etc...)

Elles sont à l'initiative de création et d'animation d'atelier thérapeutique seules ou en co-animation pluridisciplinaire. Elles effectuent un travail, selon les attentes, auprès des familles à travers des entretiens familiaux au sein de l'IME ainsi qu'au domicile, dans le cadre des suivis psychologiques des jeunes.

- ✓ La psychomotricienne réalise plusieurs actions et accompagnement, notamment des suivis psychomoteurs individuels ou collectifs donnant la possibilité au jeune de s'approprier son corps, ses émotions, ses compétences psychomotrices afin de mieux appréhender le monde qui l'entoure. Elle peut être amenée à animer des ateliers avec la psychologue. Elle contribue activement aux synthèses pour l'élaboration des PPA des jeunes suivis.
- ✓ Une infirmière et d'une aide-soignante réalisent quant' à elles, des actions liées au suivi et à la continuité des soins en proposant un travail d'écoute et de soutien auprès des jeunes avec une orientation et accompagnement vers d'autres professionnels de santé si besoin. Elles organisent les visites médicales auprès du médecin généraliste de l'établissement en cas de besoin et les visites hebdomadaires auprès du psychiatre de l'établissement. Elles jouent un rôle déterminant dans la construction des actions de prévention en santé et hygiène, de lutte contre les addictions.

Actrice essentielle dans l'accompagnement, l'équipe de soins intervient auprès des jeunes plus matures sur les questions : sexualité, projet vie future, statut de jeune adulte. Elles collaborent à ce titre, quotidiennement avec les collègues des autres secteurs par la participation aux réunions de synthèse pour l'ensemble des usagers, dans le cadre de l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement. La présence à d'autres réunions d'équipe pluridisciplinaire selon les besoins (unités d'hébergements, réunion PISP, Unité d'enseignement, secteur professionnel, QVT et aux réunions hebdomadaires de l'équipe de soin).

La mission des professionnels de ce secteur comprend également l'accompagnement des jeunes aux soins extérieurs dans une logique de préparation à la sortie et la vie d'adulte. On peut citer à titre d'exemple le lien médecin traitant, le planning familial, la psychiatrie adultes, des services addictologie, la structure HANDISANTE et cela en faisant valoir leurs droits (ex : Permanence d'Accès aux soins en Santé)

Des lieux spécifiques leur sont dédiés, on peut citer ici :

- ✓ Une salle dite d'apaisement : Il s'agit d'une salle permettant d'apporter une réponse du côté du « prendre soin » où on porte et on contient les tensions sur un plan physique et psychique de type trouble émotionnel, stress.
- ✓ Une infirmerie : espace d'accueil, de soins, de repos mais aussi de gestion des traitements éventuels
- ✓ Une salle de psychomotricité aménagée et disposant du matériel spécifique permettant un travail autour du travail sur la sensorialité, du développement du schéma corporel et du bien-être.
- ✓ Une salle SNOZELEN : il s'agit d'un espace repéré sur le site de l'IME de LALANDE à disposition des jeunes de la plateforme. L'approche Snoezelen est une démarche d'accompagnement, permettant un positionnement d'écoute et d'observation et basé sur des propositions de stimulation et d'exploration sensorielles. Plusieurs professionnels du soin mais aussi de secteur éducatif ont été formés à la démarche.

### 3.4 La fonction éducative

L'action éducative au sein de l'IME est ciblée sur plusieurs dimensions :

- La volonté affirmée d'une inscription forte concernant l'implication des jeunes accueillis dans les actions citoyennes et la participation à travers des dispositifs de droit commun publics et privés.
- Le travail au sein des hébergements inclusifs qui demeurent des outils essentiels pour l'inclusion dans la cité.
- Une détermination dans la recherche de ressources, de proximité au profit d'une inscription des jeunes dans leur bassin de vie

L'établissement a fait le choix de n'offrir que **des habitats de type inclusifs** au cœur de la cité agenaise. A ce jour, l'établissement dispose de 2 villas et 3 appartements qui accueillent nos jeunes internes. Nous offrons aussi la possibilité d'accueils séquentiels. De plus, ces hébergements, dans la logique de plateforme de service, permettent à des jeunes de l'IME de Lalande ou du SESSAD de bénéficier de mise en situation pratiques autour de la préparation des repas, de l'entretien du linge et des locaux et expérimenter des nuitées à l'extérieur du domicile parental. Ces hébergements sont autant de passerelles entre le dedans (institution) et le dehors (la société),

La configuration de l'offre d'hébergement est celle-ci à ce jour :

- 6 places sur « Gaillard » proche de l'Hermitage (présence éducateurs, veilleurs et maîtresses de maison),
- 6 places à la « Villa » proche du Conseil Départemental (présence éducateurs, veilleurs et maîtresses de maison),
- 2x4 places en appartement en hyper-centre d'Agen (présence éducateurs, veilleurs et maîtresses de maison),
- 2x3 places en appartements en ville (présence éducateurs).

Chaque hébergement propose des supports et une organisation propre, avec une forme de progressivité dans l'autonomie proposée et selon les besoins et capacité des jeunes. Chaque hébergement est organisé en fonction du degré d'autonomie des jeunes accueillis, notamment en ce qui concerne l'encadrement (maitresses de maison, nombre d'éducateur, veilleurs de nuit).

Les hébergements apportent des solutions sur mesure avec de l'accueil en semaine, séquentiel, ou en espace lieu ressources pour des jeunes qui en auraient besoin. Ces modalités peuvent ainsi être proposées aux demi-pensionnaires si nécessaire.

Ce travail d'autonomisation vise à répondre aux attentes et aspirations des jeunes qui souhaitent profiter d'un logement personnel (appartement en ville, FJT dès que possible ou qui se retrouve convoqué sur cette question en accédant à un emploi.

Ces habitations en ville apportent de très nombreux avantages en termes d'inclusion et de participation citoyenne, notamment des activités créées et animées par un professionnel de l'équipe éducative, nous distinguons deux catégories d'activités. Celles-ci peuvent se faire avec la présence éducative : piscine, club de plongée (4 jeunes licenciés), ou sans présence éducative mais avec une fonction d'étayage et d'information auprès de l'environnement d'accueil (ex : club de billard d'Agen, club de judo ...)

A l'instar du SESSAD d'Agen et de l'IME LALANDE, la participation et la citoyenneté des usagers et des familles est pour l'IME FONGRAVE une priorité. Des instances collaboratives et représentatives portent cette priorité comme les éco-délégués, coopérative scolaire, Conseil de la Vie sociale, Club, représentants au Conseil Départemental Jeune (Cf chapitre 1). Dans le cadre du parcours citoyen, les instances et notamment le CLUB visent à la construction par le jeune, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

L'équipe éducative a la constante préoccupation de soutenir le développement personnel du jeunes au sein de son groupe. Pour cela des temps sont mobilisés à travers la proposition de groupes de parole, des temps d'expressions diversifiées, des moments de bilan de semaine ou l'expression et la responsabilisation sont recherchés. Sont aussi proposés des temps en individuels pour chaque jeune.

Toutes ces modalités favorisent l'estime de soi qui permet aux usagers d'entrer dans un processus d'autodétermination à savoir « la capacité à agir et à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées » Wehmeyer et Sands-1996

De même, des actions éducatives récurrentes sont portées autour :

- des projets inclusifs à vocation artistiques ou culturelle rythmé sont proposés et cela dans une réelle culture d'inter secteur et de pluridisciplinarité,

- de l'accès aux droits et aux devoirs, à travers une éducation dans l'utilisation des NTIC, au sein des instances et la notion de représentation.
- du soutien à la parentalité à travers des entretiens d'aide, des médiations, des visites à domicile

Enfin, l'équipe éducative joue un rôle d'interface entre l'institution et la Famille mais aussi avec les services extérieurs ( lien avec familles d'accueil, lieu de vie, placement familial...), elle est à ce titre le gardien de la cohérence de l'accompagnement.

### 3.5 Les fonctions supports

Le cadre de vie et la dynamique collective d'accueil permettent à l'IME d'assurer « la fonction de contenance » du cadre institutionnel grâce à la permanence, la stabilité et la structuration d'un cadre. Ainsi, l'établissement a expérimenté depuis une année les prises de repas décalées en petits groupes, ainsi que les récréations afin d'apporter une attention au climat collectif apaisé et bienveillant.

Les fonctions supports garantissent cette vie collective et sont indispensables à la dynamique institutionnelle d'accueil et d'accompagnement. Elles sont aussi en premières lignes concernant les changements de pratiques et contribuent à « l'agilité » de la structure. Elles sont en effet en capacité d'intervenir plus directement auprès des jeunes et de participer à leur accompagnement et de soutenir leur projet à travers leurs missions de transport, de restauration et administratives.

#### Les transports

L'organisation des transports, est importante et très exigeante compte tenu de la personnalisation toujours plus importante, soit dans les emplois du temps, soit dans le travail sur l'accessibilité et la mobilité. Nous veillons en effet à chaque fois que cela est possible à travailler les déplacements autonomes des jeunes soit sur la totalité du trajet ou sur une partie seulement. De même, le développement des unités d'hébergement en ville pour les internes et la proportion notable d'externes induisent un nombre conséquent de jeunes à transporter et demandent une optimisation maximale des différentes rotations. Des taxis peuvent être selon des critères décidés par l'établissement organisés de part des difficultés liées à l'utilisation des transports en commun, l'accueil séquentiel.

#### La sécurité

Sur chaque unité, un agent d'entretien et un coordonnateur logistique prennent en charge le suivi des contrôles de sécurité et en mesure tous les aspects par la mise en œuvre de divers travaux. Conformément aux procédures spécifiques fixées en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels, des actions de formation ont été réalisées par l'agent d'entretien à savoir : « Sauveteurs Secouristes du Travail », « Sécurité Incendie » (Manipulation extincteur) et « Sécurité Routière » (Centaure). Deux fois dans l'année, le veilleur de nuit et les éducateurs de l'Unité Fongrave ont effectué la « Formation aux manipulations du SSI, Evacuation et coupure des fluides».

## La restauration

Nos bâtiments et notamment la cuisine prennent totalement en compte aux normes de sécurité et d'hygiène. Les équipes logistique et administrative sont parties prenantes de l'accompagnement des usagers. Il est à noter que sur l'établissement de FONGRAVE nous sommes sur une formule de restauration à travers laquelle nous avons une dotation de produits frais via un contrat d'approvisionnement en denrée alimentaire et assistance technique, que nous cuisinons donc nous même alors que sur l'IME LALANDE en portage de repas en liaison froide.

## CHAPITRE II : L'IME LALANDE

### 1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'IME de Lalande est implanté sur la commune de Bon-encontre, à la limite des communes d'Agen et de Pont-du-Casse. L'I.M.E. de Lalande est agréé par l'Agence Régionale de Santé pour accueillir 36 jeunes des deux sexes âgés de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Le service est ouvert en accueil de jour uniquement et suit en cela le calendrier scolaire. Cependant « un dispositif filaire » est mis en place pour garantir une continuité d'accompagnement durant les mois d'été notamment pour certains jeunes, avec des professionnels et cadres mobilisables au besoin.

Les jeunes accueillis sont inscrits dans l'établissement à la demande des parents, suite à une notification MDPH. L'établissement leur propose des modalités diversifiées d'accompagnement. L'action des professionnels s'articule autour de 4 grandes dimensions : le thérapeutique, l'éducatif, le secteur pédagogique, les fonctions supports et logistique.

L'accueil est organisé autour de 3 pôles :

- Pôle « Jeunesse » 6-12 ans (dont une classe externalisée)
- Pôle « adolescence » 12-16 ans
- Pôle « jeunes majeurs » 16-20 ans

L'objectif est de leur dispenser une éducation et un enseignement spécialisé prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques, en ayant recours à des techniques de rééducation en fonction des besoins.

L'organisation des jeunes, quant à elle, est pensée dans une logique de groupe de référence mais à partir de ce groupe, ils ont des emplois du temps spécifiques avec des emplois du temps adaptés à chaque jeune. Ainsi, chaque jeune le matin, est accueilli par l'éducateur référent de son groupe pour un primo accueil faisant le lien entre l'institution et la famille, puis à partir d'un support de communication adapté (emploi du temps), le jeune s'oriente vers son activité du jour.

La notion de groupe est questionnée au sein de l'établissement pour veiller aux respects des rythmes, des besoins et des particularités sensorielles des jeunes. Certains ont besoin d'un petit groupe 3 alors que d'autres peuvent vivre et travailler sur un groupe plus conséquent. Par ailleurs, l'équipe porte l'idée de passer par « le faire » pour venir soutenir et donner sens aux apprentissages.

L'équipe de l'établissement se reconnaît dans une culture d'interdisciplinarité c'est-à-dire la capacité à interagir collectivement au bénéfice du projet du jeune. Ainsi, les différents professionnels intervenants à l'Ime ont des missions complémentaires, conformément à leurs référentiels métiers, mais ils interagissent en totale synergie pour soutenir les apprentissages et le développement global des jeunes accompagnés dans ces différentes dimensions physiques, psycho affectives, cognitives, relationnelles et sociales.

## ➤ les Groupes :

- **Pôle « Jeunesse »** composé de deux groupes de jeunes de 6-14 ans. Il y a un premier collectif dit « groupe d'accueil » orienté sur le repérage dans le temps et dans l'espace, l'acquisition des premières autonomies, les jeux, la créativité, l'appréhension du groupe. Un sous-groupe de jeunes de 10 à 14ans fait « la passerelle » vers le pôle adolescence.
- **Pôle « Adolescence »** composé d'un groupe de jeunes de 12 à 14 ans en fonction de leur maturité. En effet, indépendamment d'un âge donné, c'est plus les besoins de repérages et d'autonomies qui déterminent de l'orientation vers tel ou tel groupe. En fonction de la taille du groupe, celui-ci est divisé pour coller le plus aux besoins, compétences et attentes des jeunes. Le développement personnel, la relation aux autres, la communication sont axes prioritaires pour ce groupe. L'accompagnement aux transformations liées à l'adolescence est aussi déterminant.
- **Pôle « Jeunes majeurs »** c'est un groupe qui a pour objectif de les accompagner dans l'élaboration de leur projet de vie au travers de nombreuses expérimentations. Il s'agit de les accompagner vers la sortie de l'institution vers un parcours de vie citoyenne c'est-à-dire leur permettant d'accéder à leurs droits et à la compréhension de leurs devoirs. Dès l'entrée sur le groupe, les professionnels tissent des liens entre l'institution et l'extérieur qu'il s'agisse du milieu ordinaire du milieu protégé ou du secteur adultes. Cela suppose un travail sur les différentes autonomies : transport, vie quotidienne, ressources.
- **1 Service de suite** : Selon article D 312-8 du CASF, l'établissement propose un accompagnement post sortie IME d'une durée minimale de 3 ans.

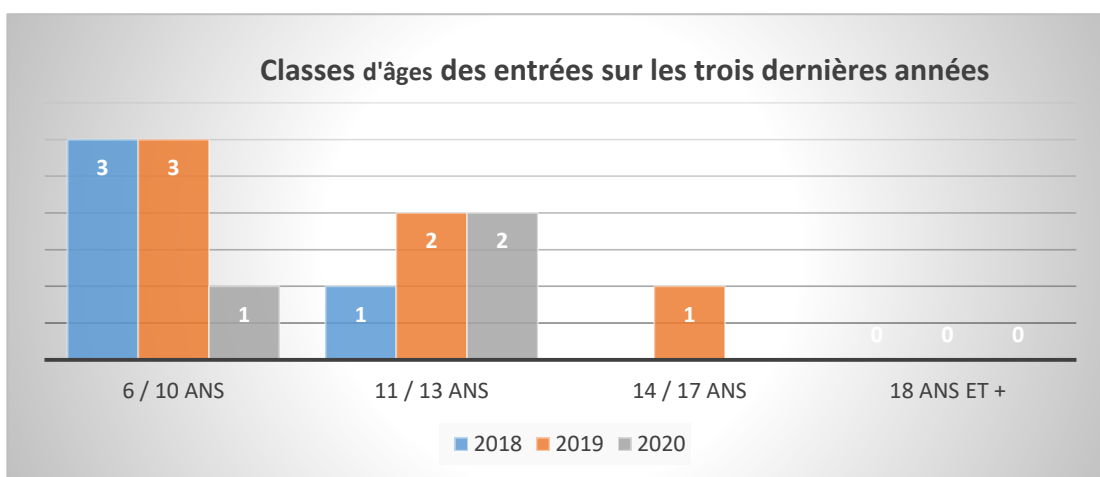
## 2 LE PUBLIC

Comme tous les IME, l'établissement est confronté à une évolution de son public. En effet, les effets de l'inclusion en milieu ordinaire comme principe, ont impacté la fréquentation de l'établissement ; de même l'accompagnement de certains types de handicap ou de pathologies.

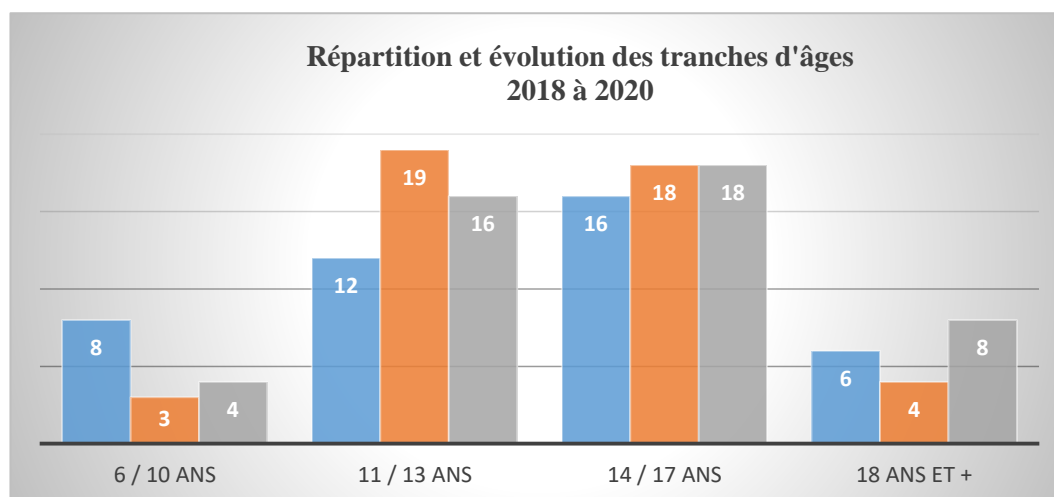
On décompte ainsi cette année, plus de 17 types de troubles associés comme des syndromes génétique, des jeunes porteurs de Trisomie 21, des profils autistiques, psychotique ou avec des handicaps sensoriels (auditif, visuel, troubles du langage)

De plus, certains constats ont été posés :

- Comme le montre l'histogramme ci-dessous, la tendance est un âge d'admission compris entre 11 et 13 ans. Cette tendance de plus en plus forte est à mettre en lien avec les politiques d'inclusion. Les jeunes effectuent leur parcours scolaire dans le milieu ordinaire, notamment sur le primaire. Nous avons donc pris en compte cette donnée pour avoir une organisation permettant une agilité dans la prise en charge.



- Le tableau ci-dessous fait apparaître une tranche d'âge majoritairement située entre 14 et 17 ans. Cette réalité amène les organisations à se modifier, le groupe des plus jeunes se réduisant fortement ce qui impacte les orientations stratégiques que l'établissement retiendra notamment par la création d'actions pour les jeunes majeurs



- La typologie de la population accueillie se modifie lentement mais de façon constante. Nous sommes confrontés à des jeunes avec des pathologies associées, des troubles sensoriels, ou les déficits de communication orale, des troubles psychiques. Le nombre de jeunes TSA est également en augmentation régulière.



DEFICIENCE	NOMBRE	POURCENTAGE
Déficiência intellectuelle légère	4	9.50 %
Déficiência intellectuelle moyenne	18	43.00 %
Déficiência intellectuelle profonde	3	7.00 %
T.S.A	8	19.00 %
Pluri handicaps	7	16.50 %
Troubles psychologiques associés	2	5.00 %

Ainsi, nous connaissons une évolution populationnelle forte. Celle-ci a été anticipé afin de développer des compétences en interne mais aussi et surtout de développer des partenariats experts dans des champs de compétences : Centre Ressources Autisme, Centre MALADIES RARES, Hôpitaux de jour et autres. Cela nous a conduit à penser notre organisation et à miser sur un accompagnement le plus personnalisé possible.

En ce sens, le Centre de Ressources est un atout supplémentaire car il peut permettre une évaluation complémentaire, une réactivité et une adaptation au plus près des besoins des jeunes, des échanges de pratiques professionnelles et création d'outils, mais aussi une réflexion commune autour des situations. Il offre par ailleurs une pluralité et diversité de lieux d'accueil

### 3 DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE

#### 3.1 L'organisation du travail

Chaque professionnel dispose d'un temps de travail personnel pour préparer ses activités journalières et des projets, assurer le suivi des jeunes en référence et faire le lien aux familles. Les différentes réunions et rencontres sont autant d'outils pour favoriser l'échanges entre les différents professionnels, la construction des projets, le suivi des jeunes, le lien Institution-famille.

Ces temps de réflexion et de travail sont nécessaires pour garantir la qualité des différents accompagnements et de l'organisation de l'institution. Les équipes d'appui sur une réunion hebdomadaire en équipe élargie ou par secteur pour élaborer des actions et projets.

Un temps mensuel pour des analyses de pratique avec un intervenant extérieur et des réunions institutionnelles animés par le directeur, une fois par trimestre, avec l'ensemble des professionnels de l'IME, communication importante sur la vie de l'IME, les nouveaux projets, l'avancée d'actions entreprise.

### 3.2 Le projet pédagogique

L'unité d'enseignement est composée de deux enseignants spécialisés à temps plein. Un enseignant est spécialement dédié à l'animation de la classe externalisée. En effet, l'IME LALANDE a été premier IME du département à ouvrir une classe externalisée en 2010 au sein de l'école Edouard Hériot sur Agen.

Pour rappel, la classe externalisée a pour but de favoriser l'inclusion d'élèves issus de l'institut médico-éducatif (IME), au sein d'une école primaire. Ici, il s'agit d'être en capacité sociale de partager le collectif de vie d'une école.

Les objectifs de cette inclusion sont les suivants sont essentiellement d'offrir une alternative entre scolarisation en milieu « ordinaire » et scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement de l'IME, de faire participer les enfants à la vie et aux apprentissages d'une communauté scolaire et soutenir leur posture d'élève et permettre aux élèves de découvrir un « ailleurs » afin de se projeter dans les dispositifs de droit commun.

L'enjeu majeur repose sur une coopération entre les différentes communautés éducatives que sont l'IME et l'Education Nationale afin de combiner, en réponse aux besoins des enfants accueillis à savoir de l'éducation, de la scolarité mais aussi de la contenance et de l'accompagnement pluriel.

Au sein de cette classe externalisée interviennent les personnels spécialisés, une enseignante spécialisée, une accompagnante éducatif spécialisée de formation Educateur ou moniteur éducateur. L'intégration de l'enseignante à l'équipe pédagogique permet de mener des projets communs avec les autres enseignants de l'école dans les domaines artistique, sportif, l'ouverture sur l'environnement. L'éducatrice se centre sur les enfants et les difficultés qu'ils présentent et met des actions pour favoriser leur intégration dans un groupe classe. Le nombre d'élèves présents dans cette classe fluctue chaque année en fonction des projets des jeunes et de leur âge.

L'Unité d'Enseignement poursuit donc les missions de l'Ecole. Elle propose des contenus pratiques et culturels. Elle s'appuie pour cela sur les programmes de l'école primaire et accompagne les usagers selon leurs capacités d'apprentissage. Le projet pédagogique de l'établissement est d'amener les jeunes à toujours plus d'autonomie scolaire, éducative afin de pouvoir s'inscrire au mieux dans la société en qualité de citoyen à part entière.

Le programme s'articule autour des compétences suivantes :

Savoirs	Savoirs-être Savoirs faire
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dire, Lire, Ecrire</b> s'approprier le langage entrer en communication comprendre et apprendre écriture graphisme pré lecture lecture</li> <li>▪ <b>Etude de la langue</b> (grammaire, vocabulaire, orthographe)</li> <li>▪ <b>Nombres et Calculs</b></li> </ul>	<p><b>Comprendre, s'exprimer et agir</b> En utilisant la langue Française, MAKATON, Borel Maissonny En utilisant le langage mathématique et numérique</p> <p><b>S'approprier le langage :</b> - pouvoir lire et interpréter des images - nommer et reconnaître les objets, couleurs, animaux... (apprentissage du vocabulaire) - exprimer ou formuler une demande Avec méthode MAKATON si besoin</p>

<p>dénombrer ordonner, comparer savoir utiliser les opérations résoudre des problèmes de partage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Géométrie</b> explorer les formes et les grandeurs</li> <li>▪ <b>Découverte du monde</b> stabiliser les premiers repères temporels faire l'expérience de l'espace découvrir différents milieux découvrir le monde du vivant explorer la matière utiliser, manipuler des outils</li> <li>▪ <b>Culture humaniste</b> Vivre ensemble</li> <li>▪ <b>Autonomie, Initiative</b></li> <li>▪ <b>Sport</b> agir dans le monde s'investir dans différentes activités collectives et individuelles</li> </ul> <p>▪ <b>Repérage temporel :</b> calendrier, lecture de l'heure Repérage spatial : Géométrie Résolution de problèmes -Utilisation de l'informatique Traitement de texte Jeux d'apprentissages Correspondance phono-graphique Mémorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Éducation à la sécurité routière</b></li> </ul> <p>▪ <b>Éducation musicale et artistique</b> (OAE et percussions corporelles)</p> <p>▪ <b>Éducation Développement Durable</b></p>	<p>- Produire un énoncé compréhensible par ses pairs et l'adulte (prononciation, vocabulaire, syntaxe, niveau de voix)</p> <p><b>Écriture/Graphisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reproduire les principaux signes graphiques</li> <li>- écrire son prénom, les lettres de l'alphabet, les nombres</li> <li>- écrire des petits mots du quotidien de mémoire ou non</li> <li>- travailler la liaison des lettres en écriture attachée</li> <li>- faire correspondre les mots d'un énoncé court à l'oral et à l'écrit</li> <li>- écrire en écriture cursive de petits mots simples dont les correspondances en lettres et sons ont été étudiées</li> </ul> <p><b>Lecture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître et reconnaître les lettres de l'alphabet dans les trois alphabets et leur associer un son.</li> <li>- associer le mot et l'image correspondant</li> <li>- encoder/décoder des petits mots dont les lettres ont été travaillés en phonologie.</li> <li>- déchiffrer des mots, des phrases ou un court texte et y mettre du sens</li> </ul> <p><b>Mathématiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dénombrer et comparer des quantités, ordonner les nombres.</li> <li>- mémoriser la suite des nombres au moins jusqu'à 999 (comptine numérique)</li> <li>- associer le nom des nombres connus avec leur écriture chiffrée.</li> </ul> <p><b>Devenir élève/Devenir un citoyen</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivre une consigne, une règle</li> <li>- accepter d'investir un groupe d'apprentissage</li> <li>- oser se lancer dans une situation nouvelle</li> <li>- faire seul</li> <li>- aller au bout de l'activité</li> <li>- pouvoir se concentrer suffisamment pour réaliser ce qui est demandé</li> </ul> <p><b>Éducation musicale et artistique</b> (OAE et percussions corporelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être capable de suivre un rythme et de jouer en groupe en écoutant ses partenaires</li> </ul> <p><b>Activités sportives et culturelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'investir dans des activités collectives et individuelles</li> <li>- acquérir des capacités dans différentes activités</li> <li>- prendre part à un projet commun</li> </ul> <p><b>Éducation au Développement Durable :</b> Acquérir des connaissances et des compétences autour du développement durable Développer une éco-conscience</p>
--	--

De nombreux projets ou activités sont menés en transversalité soit en lien avec les apprentissages préprofessionnels ou de vie quotidienne ou encore lors d'activités éducatives. L'objectif est de réinvestir les apprentissages au travers des gestes techniques ou du quotidien (peser, compter, mesurer, ...) cela permet de donner du sens aux apprentissages et montrer leurs utilités pratiques. On peut citer les :

- Projet artistique, littéraire, culturel thématique en lien avec l'éducatrice du groupe
- Projet Sport (A.P.S) en lien avec les projets de l'école
- Atelier d'expression/relaxation
- Coopérative scolaire, préparer un repas, aller faire des achats, compter la monnaie.
- Développement Durable : Projet Eco École
- Orchestre à l'école (1 enseignant de Lalande et 1 chauffeur sur le collège Ducos//IME Fongrave et Sessad)

Des actions pédagogiques spécifiques sont réalisées auprès des jeunes majeurs sur les questions d'autonomies des déplacements avec la préparation des ASSR 1 et 2 ; le travail sur la gestion des ressources, les droits, et lecture des documents administratifs. Ce travail se fait en lien avec l'assistance sociale de l'établissement. Pour ceux qui ont un projet professionnel, un travail sur les compétences nécessaires est réalisé en fonction de leur activité : préparation individuel et suivi de stage.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs démarches et supports pédagogiques sont mobilisés :

- Utilisation du vécu et de l'environnement proche des élèves / jeux littéraires comme support de production d'écrit
- Travail en individuel, en groupe restreint, en groupe classe,
- Utiliser les images comme support pour étayer le langage oral: images classifiées, albums de littératures de jeunesse, images séquentielles, pictogramme
- Utiliser les albums de littérature de jeunesse : comme support de langage, support de découverte du monde...
- Borel/Maisonny : méthode utilisée pour soutenir l'expression orale et le travail phonologique lors des séances de phonologie et d'apprentissage de la lecture
- Utilisation de l'outil informatique : faciliter l'accès à l'écrit pour certains élèves qui ont des difficultés de communication.

Le rôle du **coordonnateur pédagogique** est déterminant pour l'organisation et l'animation de l'unité d'enseignement. Il est sous l'autorité fonctionnelle du directeur du Centre Ressources et travaille en collaboration étroite avec les autres coordonnateurs et les cadres de l'établissement A ce titre :

- il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;
- il supervise, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves ;
- il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves
- Il est en lien avec l'enseignant référent notamment pour l'organisation des Equipes Scolaire de Scolarité et fait des bilans réguliers avec les orthophonistes
- Il collabore à tous les projets transversaux

Le coordonnateur pédagogique veille à la bonne organisation de l'unité d'enseignement pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves, lui-même enchâssé dans le projet personnalisé d'accompagnement. Pour cela, il dispose d'un temps dédié à cette mission.

### 3.3 Le projet de soins

Il est essentiel de rappeler l'importance de la dimension soignante de l'institution. Ce n'est pas uniquement les thérapeutes ou l'hôpital qui soignent mais tout un dispositif autour du jeune accueilli. Nous veillons à trouver au quotidien le juste équilibre entre accompagner, associer les jeunes et leurs familles dans l'accès aux soins.

L'équipe de soin est composée comme suit :

- ✓ Un médecin psychiatre qui articule son activité autour de rencontre des jeunes, Rencontre systématique de tous les jeunes lors de l'admission puis en amont des synthèses, Rencontres avec des familles selon les besoins, Suivis réguliers lorsque les troubles le nécessitant, Participation à une synthèse si possible pour l'élaboration des PPA et aux réunions de services hebdomadaires, Lien avec les autres acteurs de santé
  
- Une psychologue propose un accompagnement thérapeutique auprès des jeunes, accompagnent les familles, les professionnels et les partenaires. Elle est amenée à réaliser des bilans psychologiques de types Bilans psychométriques, ou profils sensoriels. Elle réalise des Entretiens d'évaluation psychologique d'un usager repéré par l'équipe comme présentant des signes de difficulté en santé mentale. Elle rencontre les jeunes dans le cadre de la préparation des synthèses et de l'élaboration des projets personnalisés. Elles participent aux rencontres avec les divers partenaires intervenant auprès des jeunes suivis (services de placement, les centres médico-sociaux, les AEMOS, la pédopsychiatrie, etc...)

Elle effectue un travail, selon les attentes, auprès des familles à travers des entretiens familiaux au sein de l'IME ainsi qu'au domicile, dans le cadre des suivis psychologiques des jeunes. Elle peut être amenée à animer des ateliers par exemple concernant la vie « affective et sexuelle, « Moi, mon corps » Les groupes sont alors différenciés selon les âges et le niveau de développement psycho-affectif

La psychologue du service participe aux différentes réunions :

- Pluridisciplinaires, institutionnelles, préparation de la rentrée, projets personnalisés et suivis de projets, groupes d'analyse de la pratique, réunions partenaires (EN, ASE, services placements familiaux, MDPH...)
- Participation à la démarche qualité
- Travail de liaison avec le Médecin Psychiatre
- Travail avec les familles, familles d'accueil

- ✓ La psychomotricienne réalise plusieurs actions et accompagnements, notamment des suivis psychomoteurs individuels ou collectifs donnant la possibilité au jeune de s'approprier son corps, ses émotions, ses compétences psychomotrices afin de mieux appréhender le monde qui l'entoure. Elle peut être amenée à animer des ateliers avec la psychologue ou un autre professionnel de l'IME. Elle contribue activement à aux synthèses pour l'élaboration des PPA des jeunes suivis. Elle permet un travail autour du travail sur la sensorialité, du développement du schéma corporel et du bien-être.

Actrice essentielle dans l'accompagnement, l'équipe de soins intervient auprès des jeunes plus matures sur les questions : sexualité, projet vie future, statut de jeune adulte. Elles collaborent à ce titre, quotidiennement avec les collègues des autres secteurs par la participation aux réunions de synthèse pour l'ensemble des usagers, dans le cadre de l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

La mission des professionnels de ce secteur comprend également l'accompagnement des jeunes aux soins extérieurs dans une logique de préparation à la sortie et la vie d'adulte. On peut citer à titre d'exemple le lien médecin traitant, le planning familial, la psychiatrie adultes, des services addictologie, la structure HANDISANTE et cela en faisant valoir leurs droits (ex : Permanence d'Accès aux soins en Santé)

Des lieux spécifiques leur sont dédiés, on peut citer ici

- ✓ Une salle de psychomotricité aménagée et disposant du matériel spécifique et adapté.
- ✓ Une salle SNOZELEN : il s'agit d'un espace repéré sur le site de l'IME de LALANDE à disposition des jeunes de la plateforme. L'approche **Snoezelen** est une démarche d'accompagnement, permettant un positionnement d'écoute et d'observation et basé sur des propositions de stimulation et d'exploration sensorielles. Plusieurs professionnels du soin mais aussi de secteur éducatif ont été formés à la démarche.

### 3.4 Le projet éducatif

L'action éducative au sein de l'IME est ciblée sur 3 grandes dimensions :

- La volonté affirmée d'une inscription forte concernant l'implication des jeunes accueillis dans les actions citoyennes et la participation à travers des dispositifs de droit commun publics et privés.
- L'engagement à ce que chaque jeune puisse développer un maximum de compétences au travers de différentes expérimentations.
- Une détermination dans la recherche de ressources, de proximité au profit d'une inscription des jeunes dans leur bassin de vie de vie (externalisation)

De même, des actions éducatives récurrentes sont portées autour :

- des projets inclusifs à vocation artistique ou culturelle rythmé sont proposés et cela dans une réelle culture d'inter secteur et de pluridisciplinarité,
- de l'accès aux droits et aux devoirs, à travers une éducation dans l'utilisation des NTIC, au sein des instances et la notion de représentation,
- du soutien à la parentalité à travers des entretiens d'aide, des médiations, des visites à domicile

Enfin, l'équipe éducative joue un rôle d'interface entre l'institution et la Famille mais aussi avec les services extérieurs ( lien avec familles d'accueil, lieu de vie, placement familial...), elle est à ce titre le gardien de la cohérence de l'accompagnement. Le lien quotidien se fera avec pour support Le cahier de liaison outil de communication entre la famille et le référent du jeune. L'équipe est très mobilisée sur le travail de communication avec les familles. En témoigne :

- la mise en place d'une page Facebook protégée et inaccessible en dehors des familles où les professionnels postent des photos et/ou des informations des différentes activités, moments festifs ou ateliers
- Un paddlet disponible sur internet avec un lien spécifique où les parents peuvent suivre les activités pédagogique, éducatives des jeunes
- Une petite chaîne Youtube en lien avec l'apprentissage Makaton
- Des rencontres collectives
- Rencontre trimestrielle avec tous les professionnels de l'IME
- Temps festif de fin d'année, expositions

Le travail auprès des jeunes s'articule autour de différents axes que nous pourrions regrouper ainsi les médiations, les apprentissages et expérimentations, la citoyenneté et vie quotidienne d'où sont déclinés différents objectifs et propositions d'actions. L'accompagnement d'un jeune de façon globale se travaille à partir des besoins repérés, un projet d'accompagnement est alors construit avec la famille, le jeune et l'équipe de professionnels.

Les médiations visent à la valorisation de la personne, au développement personnel du jeune. Sont travaillés la confiance en soi, l'expression singulière de chacun, la communication, le rapport au corps. C'est également un processus de communication et donc un vecteur de lien et de rapports sociaux :

- ✓ Ateliers expression corporels, artistiques, création.
- ✓ Jeux : de construction, jeux de société, courses aux trésors...
- ✓ Activités physiques et sportives : activité aquatique, vélo, sport santé, athlétisme, jeux d'opposition, activité de pleine nature, sports collectifs.
- ✓ Médiation animale, équithérapie

Chaque temps d'activité est travaillé en fonction d'objectifs spécifiques et adapté avec des outils de communication, verbaux simplifiés, utilisation du langage Makaton, images, scénaris.

Le mode de communication envisagé est fonction des éléments suivants :

- 1 / Les modalités sensori-motrices sollicitées tant en expression qu'en réception : auditive, orale, visuelle, motrice, proprioceptive, manuelle, olfactive, gustative

2 / Le niveau symbolique (degré d'abstraction) :

3/ Le niveau de complexité linguistique

Les moyens de communication choisis sont dynamiques et permettent une progression dans la symbolisation, les échanges. L'équipe insiste particulièrement auprès des familles sur la plurisensorialité des moyens de communication : par exemple, associer l'oralisation à des codes gestuels ou non-verbaux, des pictogrammes ou des idéogrammes à des mimiques faciales.

Enfin, un travail spécifique est réalisé sur la vie quotidienne et la citoyenneté afin que chaque jeune puisse trouver sa place en tant qu'individu dans un groupe et dans un espace social donné. L'expérimentation des actes de la vie quotidienne et des autonomies qui en découlent sont autant d'atouts pour grandir, comprendre son environnement, avoir des notions sociétales, repérer les lieux importants, se déplacer avec des repères aménagés.

Nous avons mis également en place des instances où les jeunes sont élus par leurs pairs pour les représenter. Ces instances font parties intégrantes de leur emploi du temps afin que les professionnels aient le temps d'adapter leurs contenus, que les jeunes puissent prendre confiance dans leurs idées, leurs réflexions et arrivent à les exprimer aux autres avec des outils de communication adaptés (Facile A Lire et à Comprendre, reportage photos, sous titrage, vidéos).

On peut noter :

- ✓ La participation au Conseil de la Vie Sociale
- ✓ La coopérative scolaire
- ✓ L'adhésion à Ecolabel avec coopération de la commission et de la coopérative scolaire
- ✓ Le projet sur la connaissance des lieux citoyens (Mairie / poste...)
- ✓ L'autonomie des déplacements

Enfin, nous avons mis en place un projet concernant les pôles jeunes majeurs avec une volonté d'externalisation des prestations pour ce groupe qui vient acter leur passage à l'âge adulte. L'organisation du pôle évolue afin de mettre un focus sur le travail de l'acquisition des autonomies des jeunes au sein de la cité. Le groupe investissait plusieurs fois par semaine une des villas de l'IME Fongrave, située en centre ville d'Agen, afin de travailler l'autonomie des déplacements, les aptitudes domestiques. C'est un temps et un espace qui clôturent un parcours sur l'IME. C'est aussi un espace où les droits comme les devoirs vont prendre une dimension différente. L'accès à la majorité entre autres choses, est une prise de conscience importante dans cette ligne temporelle aussi bien pour l'utilisateur que pour ses représentants légaux.

Nous proposons également depuis peu à certains jeunes la possibilité d'expérimenter une ou plusieurs nuits seul dans un appartement inclusif porté par le Centre Ressources.



### 3.5 Le préprofessionnel et l'insertion sociale

Les jeunes peuvent pratiquer des ateliers de restauration, bricolage/dépannage, couture, entretien des locaux, jardinage/espaces verts. Ces apprentissages peuvent se pratiquer à l'IME avec un moniteur d'atelier ou à l'extérieur sur des chantiers avec des modalités différentes. Ils sont modulables et permettent aux jeunes d'expérimenter des lieux, des environnements d'adultes et des tâches différentes.

Des stages et immersions sont proposés. Pour les stages, le jeune part seul en ESAT ou en entreprise, alors qu'en immersion, un professionnel accompagne le ou les jeunes.

Pour cela, différents stages peuvent être mis en place :

- des stages préprofessionnels pour découvrir les différents métiers ; choisir une future orientation professionnelle ; demander une notification et ou une intégration en IMPRO
- des stages d'évaluation professionnelle en vue d'une notification et ou d'une intégration en ESAT
- des stages d'évaluation en vue d'une notification et/ou d'une intégration en FO ; MAS ; FAM ; IME...

La CISP (chargée d'insertion socio-professionnelle) travaille en lien étroit avec les différents partenaires extérieurs afin de créer un maillage indispensable à l'insertion de ces jeunes.

Une des missions de la chargée d'insertion est de créer un réseau de partenaires territorial permettant d'ouvrir le champ des possibles pour ces jeunes.

Le partenariat est un maillon indispensable sur la partie insertion socioprofessionnelle. Il permet entre autre de sécuriser le parcours des jeunes, de leur faire découvrir des métiers, de visiter des entreprises ou des associations, d'effectuer des stages en milieu ordinaire et ou spécialisé et de monter des projets inter partenariaux. A ce titre, l'ensemble des acteurs est particulièrement mobilisé dans l'action annuelle du DUODAY, journée nationale où un jeune peut être accueilli avec un tuteur professionnel dans une entreprise.

Nous disposons d'outils de valorisation du parcours comme par exemple la **Reconnaissance des acquis de l'expérience**. En effet, la RAE est inscrit dans le panel des outils disponibles pour valoriser ou baliser un parcours. Cette action est une action qui peut s'intégrer dans des projets personnalisés. Des professionnels de l'établissement ont été formés par le GSMS « Différents et compétent » afin d'appuyer la démarche en interne.

### 3.6 Les fonctions supports

Le cadre de vie et la dynamique collective d'accueil permettent à l'IME d'assurer « la fonction de contenance » du cadre institutionnel grâce à la permanence, la stabilité et la structuration d'un cadre. Les fonctions supports garantissent cette vie collective et sont indispensables à la dynamique institutionnelle d'accueil et d'accompagnement. Elles sont aussi en premières lignes concernant les changements de pratiques et contribuent à « l'agilité » de la structure. Elles sont en effet en capacité d'intervenir plus directement auprès des jeunes et de participer à leur accompagnement et de soutenir leur projet à travers leurs missions de transport, de restauration et administratives.

## Les transports

L'organisation des transports, est importante et très exigeante compte tenu de la personnalisation toujours plus importante, soit dans les emplois du temps, soit dans le travail sur l'accessibilité et la mobilité. Nous veillons en effet à chaque fois que cela est possible à travailler les déplacements autonomes des jeunes soit sur la totalité du trajet ou sur une partie seulement. Des taxis peuvent être selon des critères décidés par l'établissement organisés de part des difficultés liées à l'utilisation des transports en commun, l'accueil séquentiel.

## La sécurité

Un agent d'entretien prend en charge le suivi des contrôles de sécurité et en mesure tous les aspects par la mise en œuvre de divers travaux. Conformément aux procédures spécifiques fixées en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels, des actions de formation ont été réalisées par l'agent d'entretien à savoir : « Sauveteurs Secouristes du Travail », « Sécurité Incendie » (Manipulation extincteur) et « Sécurité Routière » (Centaure).

## La restauration

Nos bâtiments et notamment la cuisine prennent totalement en compte aux normes de sécurité et d'hygiène. Les équipes logistique et administrative sont parties prenantes de l'accompagnement des usagers. Il est à noter que sur l'établissement nous travaillons en portage de repas en liaison froide.

## CHAPITRE II : SESSAD D'AGEN

### 1. PRESENTATION DU SERVICE

Le SESSAD a ouvert le 15 octobre 2001 avec dans un premier temps un agrément sur les jeunes présentant une déficience intellectuelle et dans le cadre d'un redéploiement porté par l'IME de Fongrave, auquel il était administrativement rattaché. La montée en charge de l'activité du service s'est faite en quatre temps : 12 places financées tout d'abord puis, depuis le 1er septembre 2002, 16 places financées. L'autorité de contrôle a accepté en novembre 2005 l'extension de la capacité d'accueil du service de 16 à 20 places. En 2006, l'ALGEEI a pris la décision de faire fusionner l'IM Pro de Lamothe-Poulin dans le dispositif « IME de Fongrave - SESSAD d'Agen ». Ce projet a permis l'augmentation de la capacité d'accueil du service de 20 à 26 places au 1er janvier 2009.

Dans le cadre du CPOM 2018-2022 signé avec l'ARS, une transformation de places a été réalisée en 2019 avec la fermeture de 7 places de l'IME Fongrave au bénéfice de la création de 14 places de SESSAD. Le service a donc vu sa capacité portée à 40 jeunes déficients intellectuels de 6 à 20 ans.

Enfin, une extension de 10 places supplémentaires a été proposée en octobre 2020 par l'ARS avec la mise en place d'un nouvel agrément pour les jeunes avec de TSA. Cette évolution majeure pour le service a entraîné le renfort de l'équipe à hauteur de 4,5 équivalent temps plein supplémentaires. Le SESSAD d'Agen prend en charge désormais 50 enfants, adolescents et jeunes adultes avec déficients intellectuels ou avec de TSA âgés de 6 à 20 ans scolarisés dans les écoles ou les collèges de l'agenais, en parcours d'apprentissage ou en contrat de travail.

Le SESSAD d'Agen accompagne 50 jeunes et adultes de 6 à 20 ans, déficients intellectuels et/ou porteurs TSA, dans leur projet d'inclusion en milieu ordinaire. Les professionnels sont à l'interface des différents lieux de vie des usagers et font le lien entre les familles, les écoles et différents lieux de socialisation ou d'apprentissage. Il s'agit, au travers d'un suivi personnalisé, de penser des solutions aux situations de handicap rencontrées par le jeune et l'environnement.

Le service est ouvert 193 journées et il suit en cela le calendrier scolaire. Cependant « un dispositif filaire » est mis en place pour garantir une continuité d'accompagnement durant les mois d'été notamment pour les jeunes qui sont en emploi, avec des professionnels et cadres mobilisables au besoin.

Le service est installé dans un local de 350 m<sup>2</sup>, accessible et sur le secteur d'Agen, avec des bureaux professionnels et d'accompagnement, une salle de psychomotricité et une salle adaptée à l'accompagnement de jeunes avec TSA. Cette position au cœur de la ville, nous permet de limiter les déplacements pour les jeunes et les professionnels mais aussi de bénéficier des ressources d'un centre-ville : bibliothèques, lieux culturels, centres sociaux ....



prise en charge par des structures de type CAMPS ou l'UEMA ; cela se traduit dans l'âge moyen des jeunes avec TSA qui est de 9 ans.

A ce titre, un partenariat s'est construit rapidement autour des compétences du CENTRE RESSOURCES AUTISME et des structures pouvant apporter des diagnostics comme les CMPP ou CAMPS. Concernant les situations de handicap, conformément aux agréments, les jeunes présentent soit une déficience intellectuelle, soit un diagnostic TSA avec ou sans déficience associée. A ce jour 7 jeunes sur les 10 accompagnés présentent un diagnostic TSA avec déficience intellectuelle associée.

Leurs situations de scolarisation traduit la situation générale de cette population avec :

- Une élève est déscolarisée avec un dispositif CNED réglementé.
- 6 élèves sont scolarisés à temps partiel soit 54%(sans tenir compte des temps partiels liés aux PEC extérieures SESSAD et autres)
- 8 élèves bénéficient d'un accompagnement AESH ou dispositif ULIS soit 73%
- 5 élèves sont en attente d'une place en IME soit 45%

On constate que les enfants TSA ne bénéficient pas d'une scolarisation à temps plein à hauteur de leurs droits et besoins avec des effets de retour au domicile avec report sur le milieu familial, la nécessité de trouver des solutions alternatives et des socialisations limitées avec renfermement.

Au regard des troubles de la cohérence centrale et un déficit de généralisation et de planification, le travail transversal est une nécessité pour l'accompagnement des jeunes avec TSA. Ce que les parents soutiennent au domicile ne peut prendre son sens que si leur approche est relayée par l'ensemble des environnements. Aussi, l'équipe du SESSAD veille à la cohérence des accompagnements pour que le jeune puisse mettre du sens dans la régularité de ce qui est proposé, pour que les outils de compensation ne lui soient pas réservés dans un seul lieu mais bien au contraire qu'il est avec lui sa propre boîte à outils pour tous les lieux fréquentés.

Les particularités spécifiques, l'hétérogénéité des compétences d'une personne avec un trouble du spectre de l'autisme, nous impose une analyse et observation fine de ses aptitudes et déficits. Les supports de compensation sont efficaces qu'au regard des évaluations et le développement atypique d'une personne avec TSA nous invite à réévaluer régulièrement nos objectifs dans une logique d'adaptation permanente. Nous sommes ici sur une approche qui est cohérente pour les deux populations (jeunes avec déficience intellectuelle ou avec autisme).

Nous devons ainsi être dans cette boucle vertueuse :

1. Repérage des écarts-déficits-potentiels : EVALUATION
2. Stratégie de compensation : OBJECTIFS ET MOYENS
3. Généralisation des stratégies à tous les lieux de vie à travers des PRESTATIONS DIRECTES ET INDIRECTES

C'est en prenant compte ces éléments que l'équipe travaille sur l'organisation des temps de vie du jeune et en étroite élaboration de solutions avec la famille.

### 3 DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE

Le SESSAD d'AGEN développe depuis plus de 10 ans une fonction ressources sur l'Agenais, qu'il s'agisse de l'école, des entreprises, des centres de loisirs ou des clubs sportifs. Afin de répondre aux besoins du territoire et de sa population, nous avons bénéficié en fin d'année 2020 d'une extension de 10 places avec un nouvel agrément pour accompagner des jeunes présentant des troubles spectres de l'autisme.

Au départ, l'action du SESSAD était centrée sur l'inclusion scolaire et les prises en charges thérapeutiques avec une réelle individualisation des prestations. Au fur à mesure des années, l'offre s'est étoffée avec un accompagnement plus large et dans d'autres dimensions comme le loisir, la culture, le sport et la participation sociale.

Dans le cadre de l'extension de 10 places supplémentaires TSA, nous avons souhaité co-construire avec la famille et mobiliser des ressources pour une prise en charge en réponse au trouble neuro-développemental qu'est l'autisme, ainsi centrée sur la communication, les interactions sociales et les particularités cognitives, sensorielles et comportementales. Ainsi, un projet comprenant des volets pédagogique éducatif, rééducatif, thérapeutique d'approche comportementale et développementale est adapté à chaque situation.

Cette mixité de publics est une vraie opportunité pour le service avec le renforcement mutuel et l'harmonisation des pratiques des différents professionnels. Cela mis aussi en exergue le besoin d'optimiser la phase d'évaluation des besoins de chaque jeune.

Les pratiques inclusives déployées au bénéfice des projets des jeunes accompagnés, s'articulent autour d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) qui est établi avec la famille, l'équipe et les partenaires. Les missions du SESSAD se déclinent donc en prestations directes auprès des jeunes mais aussi en prestations indirectes auprès de la famille ou de l'environnement d'accueil.

#### 3.1 Le besoin des acteurs

##### A / La famille et le jeune

Dans le cadre d'une procédure d'évaluation globale (éducative, pédagogique, bilans psychologiques, bilans psychomoteurs...) d'entretiens de recueil de l'anamnèse avec la famille, l'équipe a comme objectif la formalisation d'un projet global d'accompagnement.

Pour cela, le service inscrit ses actions dans le cadre d'un dialogue constructif avec la famille qui passe par le recueil des attentes et des besoins et si besoin, par l'aide à la formulation d'un projet de vie pour le jeune.

L'ensemble de ces échanges permet de poser les bases d'une collaboration effective et cela dans le respect des écrits de la Haute Autorité de Santé et dans la logique des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Cette position nous engage donc au recueil des autres expertises, notamment parentale, pour proposer une articulation et une cohérence de ces différentes expertises pour produire un plan de compensation global et partagé.

## B/ L'environnement

La recherche d'une société inclusive est un processus global nécessitant l'engagement de toutes les parties prenantes : les personnes elle-même, les familles, les acteurs du médico-social et les acteurs du droit commun.

Ces situations d'inclusion amène toutes les personnes à devoir mieux comprendre la problématique vécue par le jeune, à explorer les champs du possible puis à expérimenter les différentes solutions pour enfin les évaluer. Nous sommes ici dans un processus d'adaptation permanente.

L'action du SESSAD sous-tend donc des prestations directes auprès du jeune mais aussi des prestations indirectes c'est-à-dire auprès de l'environnement d'accueil. Les professionnels peuvent donc intervenir sur les différents lieux de vie et dans l'environnement naturel des jeunes que cela soit dans une école, un centre de loisirs ou de sport, un lieu d'apprentissage ou une entreprise. L'accompagnement peut donc être sur le temps scolaires ou hors temps scolaire, sur le temps de travail ou hors temps de travail.

Ces pratiques inclusives sont différentes selon le cœur métier du professionnel mais l'ensemble des professionnels intervient sur les lieux d'accueil afin de travailler sur les éventuels questionnements ou craintes ressenties. Les professionnels ont à cœur de proposer des solutions de compensation, d'adaptation, d'ajustement permettant une inclusion réussie.

Il est nécessaire pour cela d'établir des liens de confiance, d'aider à la formalisation des attentes de l'environnement et de lui garantir une présence et une disponibilité du service quand cela s'avérera nécessaire.

Il s'agit pour nous de veiller à la mobilisation de l'ensemble des partenaires associés à la réalisation du projet d'accompagnement. En ce sens, l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD est garante de l'articulation des différentes expertises (familles-jeunes-professionnels) afin qu'elles soient complémentaires, au service du jeune et de sa famille, pour une inclusion. Nous sommes donc très mobilisés sur la bonne communication entre les personnes.

Par ailleurs, le SESSAD assure une coordination des différents acteurs. Pour la Haute Autorité de Santé, le but de la coordination est d'« *organiser la complémentarité et la continuité des accompagnements* »

La mise en œuvre du parcours de vie de chaque enfant, afin de répondre à ses aspirations, doit s'appuyer sur un ensemble de ressources territoriales. La logique plateforme du Centre Ressources joue ici un rôle essentiel car elle permet de mobiliser un plus grand panel de ressources adaptées au projet du jeune. Le déploiement de coopérations territoriales nous engage à développer une culture spécifique de veille pour connaître au mieux notre territoire, à garantir une confiance des partenaires et à s'inscrire dans une logique de complémentarités.

Cette ouverture est essentielle et touche de nombreux acteurs que cela soit des acteurs du droit spécifique, mais aussi bien souvent ceux de la protection de l'enfance ou du sanitaire. De même, comme tout être social, les jeunes se construisent à travers des activités de loisirs, culturelles et physiques, et nous sommes vigilants à construire des partenariats efficaces dans ces domaines.

## C/ Les professionnels

Chaque jeune accompagné par le SESSAD d'Agen bénéficie de suivis individuels. Le rythme et les objectifs de ces accompagnements sont définis selon les besoins spécifiques du jeune et précisés dans le cadre de son PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement).

Plusieurs corps de métiers composent cette équipe :

- Un **Médecin** garant du projet de soins des usagers du SESSAD pour la mise en place d'un projet thérapeutique personnalisé. Il articule son activité autour des admissions, du suivi régulier ou ponctuel.
- **Des éducateurs spécialisés** sont garants d'un projet personnalisé inscrit dans un projet de vie du jeune et assure une coordination de l'ensemble des partenaires autour de l'enfant et de sa famille. Il assure auprès du jeune et de sa famille le respect des droits de l'utilisateur et soutient l'inclusion de celui-ci dans une dimension d'auto-détermination. L'éducateur peut recevoir le jeune en individuel et en groupe, au sein du SESSAD et dans les autres lieux d'accueil du jeune ; propose un accompagnement systématique pour chaque jeune accueillis autour du développement de compétences sociales et de la promotion du jeune.
- **Les psychologues** sont en veille quant à la santé mentale et psychique des jeunes, ils soutiennent le jeune dans sa lecture et appropriation de son histoire de vie pour être acteur des compensations proposées et de son inclusion citoyenne. Ils réalisent des séances en individuel et en groupe parfois en co-animation avec un autre professionnel, des entretiens familiaux, des bilans psychologiques. Ils sont en lien étroit avec les médecins psychiatres du service.
- **Des psychomotriciennes** accompagnent le jeune dans son rapport au corps vers une appropriation sensorielle de leur environnement. Elles proposent des accompagnements autour de la motricité globale, la motricité fine, le schéma corporel et l'approche sensori-motrice.
- **Une enseignante spécialisée**, mise à disposition par l'Education Nationale propose un suivi pédagogique auprès du jeune mais aussi auprès de l'équipe pédagogique du milieu ordinaire.
- **Une chargée d'insertion professionnelle** a pour mission de travailler la formation et l'insertion professionnelle. Elle fait lien avec les différents partenaires : lieu de stage, entreprise et les ressources pour l'accès aux droits communs.
- **Une secrétaire comptable** est en charge des fonctions supports.

Cette équipe est sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle d'une **adjoite de direction**, garante du bon fonctionnement global du service. Elle intervient en soutien auprès de l'équipe, des jeunes et des familles et est associée aux projets du Centre Ressources.



Il est à noter que le service fait appel régulièrement à des prestataires dans le cadre de conventions soit avec des libéraux pour des compétences non présentes dans les effectifs comme par exemple des orthophonistes ou avec une socio esthéticienne.

Nous avons aussi la possibilité de contractualiser avec des partenaires de type « lieux ressources » (centre d'équithérapie, salle de Crossfit, salle de sport...). De même, dans une logique de favoriser pour les familles l'accès aux droits spécifiques et du droit commun, nous travaillons en lien avec des structures de type association d'aides à domicile, des services de l'aide sociale à l'enfance ou des Centres Communaux d'Action Sociale. Ainsi, le projet personnalisé mobilise différentes ressources qui doivent inter-agir de manière concertée.

### **3.2 Un « collectif » Jeune, parents, environnement, professionnel » au bénéfice d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement**

Dans le cadre d'une procédure interne structurée autour d'une phase d'admission, puis de formalisation d'un accompagnement, des bilans annuels d'évolution, des actions sont proposées aux familles, puis mises en place et évaluées.

Elles peuvent être de différentes natures : éducatifs, thérapeutiques, socio-professionnels. Le jeune peut participer à divers groupes ou ateliers en fonction de besoins spécifiques repérés et de son projet personnalisé d'accompagnement.

La logique de la plateforme de service que représente le Centre Ressources permet d'étoffer la palette de propositions et des projets transversaux proposés comme par exemple l'Orchestre A l'Ecole ou des activités sportives, en termes d'éducation à la santé.

L'équipe associe le jeune dans les propositions d'accompagnement et la famille qui est à ce titre reconnu dans son expertise et dans sa connaissance de son enfant. Elle contribue par ses apports à la rédaction d'objectifs d'actions contractualisées qui visent à développer des accompagnements, anticiper et préparer les transitions tout au long de l'accompagnement par le service. Ainsi suite à ces échanges et conformément à la loi du janvier 2002-2, un projet personnalisé est élaboré annuellement lors de rencontres, d'une réunion de synthèse et signé par la famille et le jeune.

La procédure d'élaboration est celle-ci :

- Accueil de la personne, écoute et compréhension de ses aspirations
- Recueil des attentes, des projections de vie, d'une expertise parentale
- Mise en exergue des besoins des différents environnements
- Déclinaisons d'objectifs concrets, observables et évaluables, de supports de compensation (aménagement, accès aux droits...)
- Engagement mutuel par la signature du document
- Evaluation des actions et ajustement.

Le projet personnalisé d'accompagnées peut ainsi déployés des actions en fonction de l'âge du jeune accompagné.

On peut citer ici, un certain nombre actions :

- Aide à l'approfondissement du diagnostic, à la compréhension des particularités, déficits et compétences du jeune
- Accompagnement à l'inclusion dans le cursus scolaire
- Soutien à l'éveil et au développement psychomoteur
- Le développement de la communication soutien des compétences/habilités langagières et conversationnelles
- L'acquisition de connaissances (scolaires, comportementales, ...) et soutenir les habiletés sociales pour un vivre ensemble citoyen
- L'éveil à la culture et à la pensée
- Renforcement des habiletés sociales
- Découverte du milieu professionnel
- Développement des autonomies : soutenir l'accès aux droits en terme de mobilité, hébergement, citoyenneté ; soutenir les aptitudes domestiques pour l'acquisition d'un rythme de vie quotidien
- Médiation autour de la vie affective et sexuelle.

Auprès du jeune, l'équipe développe le plaisir d'apprendre et soutient l'acquisition des compétences afin que le jeune puisse autant que de possible les généraliser, mieux appréhender son environnement et s'exprimer. Pour cela, l'accent est mis sur l'accueil, l'évaluation puis la proposition d'accompagnement. Il s'agit d'accueillir le jeune dans toute sa subjectivité et authenticité.

En termes de méthodologie d'élaboration, l'équipe propose une évaluation du jeune en situation. Cette évaluation ne vise pas à caractériser les écarts mais plutôt à mettre à jour les besoins et offrir des prestations de compensation les plus ajustées possible. Cette phase d'évaluation vise à soutenir le jeune et sa famille dans la compréhension des particularités de fonctionnement, des difficultés et compétences, du handicap.

C'est notamment sur la base du recueil des attentes du jeune et de sa famille que s'appuie la démarche d'évaluation des besoins ; celle-ci est pluridisciplinaire et multidimensionnelle, car elle prend en considération les aspects personnels, environnementaux, les potentialités et les limitations aux activités et à la participation à la vie sociale.

Elle permet enfin de proposer, sur la base de constat partagé, aux parents une stratégie de compensation avec des objectifs et des moyens associés, formalisés dans un projet d'accompagnement.

En termes d'impacts les actions du Projet Personnalisé d'Accompagnement auprès des environnements et des lieux de vie des jeunes avec handicap, nous engage à travers quelques grands principes qui sont :

- Transmission d'une connaissance sur le jeune et sur son fonctionnement auprès des adultes et mais aussi des pairs (sensibilisation des camarades de classe, des enseignants, des accueillants en centre de loisirs, des milieux sportifs, des entreprises par des actions concrètes

- Transmission d'une expertise sur le handicap de manière plus générale. Le travail en SESSAD nécessite la création et le maintien d'un réseau qui passe par du soutien divers : formation, accompagnement de tuteur, diffusion de communication, valorisation des actions réalisées.
- Anticiper et préparer les transitions afin de prévenir les ruptures ou difficultés de parcours : s'inscrire dans un temps long en respectant le projet parental.
- Mobiliser les acteurs à travers des écrits (convention de partenariat) mais aussi des rencontres et de la disponibilité garantissant une présence quand cela s'avère indispensable (organiser une disponibilité).

Avec un recul de cinq années de fonctionnement en plateforme, nous pouvons en constater la pertinence. Il s'agit désormais de valoriser encore plus cette culture transversale en favorisant la cohésion des équipes et la reconnaissance de l'entité Centre Ressources. Nous posons aussi le constat que les niveaux d'intrication des différentes prestations et leurs interconnexions viennent questionner l'identité d'un Centre Ressources qui pourrait trouver à terme sa traduction par des agréments partagés et/ou un statut juridique commun.

Ce questionnement a émergé lors des travaux d'écriture du projet d'établissement avec cependant une volonté de préserver des identités des établissements. Il nous appartiendra donc de poursuivre cette réflexion dans les prochaines années.

Dès à présent, dans le cadre de ce projet, trois axes forts de développement sont retenus :

### **AXE 1 : VISER UNE INCLUSION CITOYENNE DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP EN FAVORISANT LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE**

Le projet vise à optimiser un dispositif offrant des modalités externalisées de scolarisation en milieu scolaire ordinaire. Une des pistes serait de fonctionner en logique « dispositif » pour proposer une offre pédagogique aménagée selon les capacités des jeunes du Centre Ressources, avec des passerelles individuelles ou collectives, des espaces de replis et de relais temporaires.

L'objectif alors poursuivi est d'assurer, d'organiser et de généraliser la coopération entre les établissements scolaires ordinaires et les établissements et services du Centre Ressources. Ce dispositif essentiel pour travailler certains objectifs (apprentissages, compétences sociales, confiance en soi) devra garantir que chaque inclusion est réfléchie, préparée avec le jeune, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire des établissements, puis accompagnée par un ou plusieurs professionnels. Pour cela, des actions concomitantes et mobilisant les professionnels des trois structures seraient à développer :

- ✚ **FONGRAVE : Créer une classe externalisée** dans les 5 ans à venir en collège ou lycée professionnel afin d'assurer une continuité dans les parcours des enfants et adolescents orientés vers nos établissements médico-sociaux, tout en consolidant l'autonomie personnelle et sociale du jeune et en développant les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication.
  
- ✚ **LALANDE : Adapter l'agrément** à la réalité des besoins du territoire en ajustant et renforçant les ressources humaines et logistiques en place - Adaptation de la classe externalisée pour accueillir des jeunes avec des Troubles Neuro-Développementaux (TND) en portant un projet de **création d'une Unité Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)**
  
- ✚ **SESSAD : Adopter une position d'experts** en termes d'accompagnement de projets d'inclusion scolaire individuelle ou collective en milieu ordinaire en s'appuyant sur le double agrément Déficience Intellectuelle et Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)

## AXE 2 : DEPLOYER UN POLE « JEUNES MAJEURS » AU NIVEAU DU CENTRE RESSOURCES

Les trois entités que composent le Centre Ressources sont confrontées aux mêmes enjeux concernant l'accompagnement de jeunes adultes et notamment les questions de la préparation à la sortie de l'institution vers un parcours de vie citoyenne, de la prévention des ruptures, du développement de l'accès aux droits et la compréhension des devoirs ainsi qu'à la préparation à l'entrée dans la vie d'adulte.

Pour répondre de manière concertée, le Centre Ressources souhaite faire émerger un - POLE JEUNES MAJEURS - au niveau de la plateforme pour permettre aux jeunes d'acquérir, développer des habiletés suffisantes pour faciliter son inclusion sociale dans la cité en termes de :

- SANTE : prendre soin de soi et s'appropriier sa santé.
- ACCES A L'HABITAT : possibilité de choisir un lieu de vie (logement, hébergement inclusif, colocation) permettant une réponse aux besoins primaires et de sécurité.
- D'ACCES A LA MOBILITE : aptitude pour un jeune, dans son parcours de vie, de pouvoir mobiliser des ressources (internes et externes) afin d'accéder à une autonomie dans un déplacement.
- INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE : volonté de la personne à construire son projet professionnel adapté lui permettant de trouver un emploi en milieu ordinaire ou spécialisé.
- DE VIE SOCIALE : Ensemble des aptitudes psychosociales permettant d'accéder aux lieux et activités au sein de la cité induisant des interactions sociales.

Pour cela, des actions concomitantes et mobilisant les professionnels des trois structures seraient à développer :

- ✚ SESSAD : Soutenir la mise en place d'un service dédié à l'accompagnement des majeurs, en sollicitant une **modification de l'agrément au-delà de 20 ans**.
- ✚ FONGRAVE : Soutenir la prise de logement inclusif des jeunes adultes - **Créer un appartement « apprenant »** pour des mises en situation quotidienne, en partage et en co-animation avec les professionnels des autres sites de la plateforme.
- ✚ LALANDE : **Externaliser des prestations pour le groupe d'adultes** afin de travailler la question de l'hébergement inclusif, de la mobilité et de l'insertion sociale pour les jeunes majeurs accueillis sur le même site depuis le plus jeune âge.

## AXE 3 : POSITIONNER LE CENTRE RESSOURCES COMME ACTEUR DU TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION

Le Centre Ressources a su tisser au fil des années des relations constructives avec les interlocuteurs externes. Il s'est appuyé, pour cela, sur les réseaux existants des trois entités mais aussi sur la recherche de nouveaux partenaires. Nous devons poursuivre ce mouvement et l'accentuer pour :

- Développer des missions spécifiques en s'appuyant sur des « personnes ressources » en termes de sensibilisation, de prévention ou d'accompagnement à la connaissance sur les questions du handicap.
- Proposer et mettre en place des actions préventives sur des besoins bien identifiés (projets, soins...)
- Porter des projets communs avec le milieu ordinaire : projets artistiques ou sportifs, voyages, semaines thématiques...
- Viser le renforcement mutuel, par exemple, sur les ressources en santé, secteur psychiatrique, secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour cela, des actions concomitantes en mobilisant les professionnels des trois structures seraient à développer :

**+ FONGRAVE : Développer l'accès à l'emploi et la formation continue des personnes en situation de handicap à travers l'acquisition d'un titre professionnel, la voie de l'apprentissage ou la VAE.**

Il s'agit ici de transformer les expérimentations en actions pérennes et reconnues pour :

- Proposer une formation adaptée aux besoins spécifiques des jeunes déficients intellectuels dans le cadre des contrats PEC et contrats d'apprentissage.
- Développer l'accès à des Titres Professionnels reconnus.
- Partager et animer conjointement les plateaux techniques et professionnels pour de nouveaux publics : jeunes des IME, des SESSAD, des jeunes en collège, SEGPA, Lycée.
- Permettre l'accès à l'apprentissage à des jeunes n'étant pas accompagnés en CFA classique.
- Accompagner les ESAT dans la mise en place d'une véritable GPEC.

**+ SESSAD : Faire émerger une ressource formative afin de dispenser des actions de formation** aux lieux d'accueil des jeunes et des adultes. Construire un projet pour positionner à terme les professionnels en « équipe mobile », pouvant étayer les équipes pédagogiques, en valorisant la spécificité du double agrément (DI-TSA) avec handicap associé.

**+ LALANDE : Créer un lieu ressources en milieu ordinaire** sur l'Agenais pour des jeunes avec des Troubles Neuro-Développementaux (TND), en proposant une mixité de scolarité en classe externalisée mais aussi sur un lieu de socialisation externe.

# LEXIQUE

ASE : Aide Sociale à l'Enfance  
ASH : Adaptation Scolaire des Elèves Handicapés  
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles  
CDAPH : Commission du Droit et de l'Autonomie des Personnes Handicapées  
CFA : Centre de Formation des Apprentis  
COPIL : Comité de Pilotage  
CSE : Comité Social et Economique  
CVS : Conseil de Vie Sociale  
DEM Q : Démarche qualité  
EDT : Emploi Du Temps  
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail  
ETP : Equivalent Temps Plein  
FALC : Facile à Lire et à Comprendre  
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé  
GSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale  
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée  
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
PAQ : Plan d'Amélioration de la Qualité  
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse  
PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation  
SESSAD : Service Educatif de Suivi et de Soins à Domicile  
TSA : Trouble du spectre de l'autisme  
UEEA : Unité Enseignement Elémentaire Autisme  
UE : Unité d'enseignement